



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

**1482<sup>e</sup>** SÉANCE : 30 JUIN 1969

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1482) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 26 juin 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9284) . . . . .	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue à New York, le lundi 30 juin 1969, à 15 heures.

*Président* : M. Miguel SOLANO LOPEZ (Paraguay).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1482)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 26 juin 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9284).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

**Lettre, en date du 26 juin 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9284)**

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de la Jordanie et d'Israël à participer au débat, sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Farra (Jordanie) et M. Y. Tekoah (Israël) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que je viens de recevoir une communication par laquelle le représentant de la République arabe unie demande à participer au débat, sans droit de vote. Selon l'usage, et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter le représentant de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. M. A. El Kony (République arabe unie) prend place à la table du Conseil.*

3. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va aborder maintenant l'examen de la question proposée par le représentant de la Jordanie dans sa lettre du

26 juin [S/9284] par laquelle il a demandé que le Conseil se réunisse d'urgence pour examiner certaines affaires relatives à Jérusalem.

4. Je me permets de rappeler à ce propos que, le 11 avril, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport établi en application de la résolution 252 (1968) adoptée le 21 mai 1968 par le Conseil. Le rapport du Secrétaire général a été distribué sous la cote S/9149.

5. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi, dès le début, d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement jordanien à vous, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil de sécurité pour vous être réunis d'urgence afin d'examiner la situation qui menace non seulement la vie politique, sociale et économique de la population chrétienne et musulmane de Jérusalem, mais également la paix et la sécurité internationales.

6. Nous avons eu beaucoup de raisons légitimes pour nous présenter devant le Conseil au cours des semaines et des mois qui viennent de s'écouler en raison des nombreuses violations de l'Accord d'armistice et du cessez-le-feu commises par les Israéliens. Nous ne l'avons pas fait parce que nous avons le désir sincère de créer des conditions menant au succès des efforts pour la paix que déploient les quatre membres permanents du Conseil de sécurité. Cette attitude de la part de la Jordanie n'a aucunement dissuadé Israël de se livrer à des actes d'agression; elle n'a pas non plus atténué sa résolution de poursuivre la réalisation de son plan d'expansion.

7. Cependant, nous nous trouvons obligés de venir devant vous aujourd'hui pour parler de la question de Jérusalem.

8. Au stade actuel, nous ne présenterons pas au Conseil un résumé des attaques quotidiennes commises par Israël contre la Jordanie. Vous savez tous ce qu'il en est. Vous savez tous que le bombardement de nos villages, que ce soit dans le Nord ou dans le Sud, loin à l'est du Jourdain, est devenu pratique quotidienne pour les forces armées israéliennes. Vous savez qu'il ne se passe guère de jour sans que la population des territoires occupés ne soit soumise à l'emprisonnement, à la torture, et n'ait à verser son sang. Chaque jour qui passe amène de plus en plus de destruction et d'insécurité, et tous les actes illégaux commis par Israël justifient une action de la part du Conseil de sécurité.

9. Mais je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de traiter de tous ces problèmes, quelque importants qu'ils soient. Je voudrais plutôt porter devant le Conseil une plainte qui concerne seulement la région de Jérusalem.

10. Le 21 mai 1968, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 252 (1968) par laquelle il déclarait que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation de terres et de biens immobiliers situés dans ce secteur, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem, n'étaient pas valides, et par laquelle il demandait de rapporter toutes les mesures déjà prises et de s'abstenir dorénavant de toute nouvelle action qui tendrait à changer le statut de Jérusalem.

11. La décision du Conseil de sécurité faisait suite aux résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) adoptées dans ce sens par l'Assemblée générale avec 99 voix en faveur.

12. Quelle a été la réaction d'Israël à la première partie de cette résolution du Conseil de sécurité ? Les autorités israéliennes n'ont rapporté aucune des mesures qu'elles avaient prises. Elles ont continué à défier le Conseil de sécurité et de nouvelles violations ont été commises.

13. Lorsque M. Michael Adams, écrivain britannique, a demandé à un important diplomate israélien s'il était inquiet de voir qu'en imposant un gouvernement juif à la Jérusalem arabe on lançait un défi à la communauté mondiale presque unanime, le diplomate israélien a répondu : "Pas du tout. Que vaut une résolution des Nations Unies ? Quatre-vingt-dix-neuf votes, ce qui signifie 99 discours. Quoi de plus ?"

14. Le Secrétaire général, dans le rapport [S/9149] qu'il a présenté au Conseil le 11 avril 1969, informait le Conseil qu'il avait adressé une note au représentant permanent d'Israël lui demandant des renseignements nécessaires pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités que la résolution 252 (1968) confiait au Secrétaire général; la réponse israélienne a été négative.

15. Dans la deuxième partie de la résolution, les autorités israéliennes étaient invitées à s'abstenir immédiatement de toute nouvelle mesure qui tendrait à modifier le statut de Jérusalem. Or le 23 août 1968, les autorités israéliennes adoptaient et publiaient la Loi portant réglementation de questions juridiques et administratives [S/9149] dont l'objet était clairement de compléter le processus d'annexion unilatérale par Israël de Jérusalem et de régions avoisinantes. Ainsi, la réaction israélienne à la décision du Conseil de sécurité et aux résolutions de l'Assemblée générale était une manifestation de mépris envers notre organisation et l'opinion publique mondiale.

16. On se rappellera que, le 28 juin 1967, le Ministre de l'intérieur d'Israël publiait un décret englobant illégalement dans les frontières municipales de Jérusalem de nombreux villages et secteurs avoisinants entièrement peuplés de Jordaniens chrétiens et musulmans et leur appartenant. L'intention manifeste qui était à l'origine de ce décret était de créer une grande Jérusalem pour l'inclure dans le "grand Israël", conformément aux plans israéliens. La nouvelle loi confirmait l'annexion territoriale antérieure, et l'objectif israélien était d'absorber la population arabe et les institutions arabes de Jérusalem dans le cadre de la vie israélienne, de modifier ainsi complètement le caractère de Jérusalem et de créer un nouveau fait accompli.

17. Cette loi ne peut être isolée de celle du 27 juin 1967, intitulée "Ordonnance juridique et administrative", qui dispose que les lois, la juridiction et l'administration d'Israël s'appliquent à toute région de l'Etat désignée par ordre du gouvernement. On ne peut pas non plus l'isoler de l'ordonnance émise en vertu de cette disposition, et selon laquelle la région qui doit être sous juridiction israélienne embrasse la Vieille Ville, Sur Baher, tout le secteur allant jusqu'à l'aérodrome de Kalandia, le mont Scopus et la région avoisinante, de même que Beit Hanina et Shu'fat. C'est ce qu'a affirmé le représentant personnel du Secrétaire général, M. Thalmann, dans le document S/8146 du 12 septembre 1967 où on lit au paragraphe 35 :

"Les autorités israéliennes ont déclaré catégoriquement que le processus d'intégration était irréversible et non négociable."

18. Cette législation préalable a ouvert la voie à l'annexion totale de Jérusalem. Il est superflu de rappeler ici que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V), a déclaré toutes ces lois nulles et non avenues. Il s'agissait de la loi portant annexion géographique de la Jérusalem arabe. La nouvelle loi a donc été promulguée pour réaliser une phase de plus de l'annexion. Elle traite des cas de propriété et de résidence ainsi que de la vie économique des citoyens arabes de Jérusalem. Cette loi nouvelle vise à subordonner toute la vie auparavant arabe à la législation israélienne pour liquider graduellement tout le caractère arabe de la ville.

19. Il peut sembler utile d'examiner maintenant quelques-unes des dispositions de cette nouvelle loi. L'article 2, qui concerne les Lieux saints, ne fait aucune référence au Waqf — le Waqf est une institution charitable — et place ainsi ses biens sous le coup des dispositions de la nouvelle loi, les soumettant ainsi aux mesures arbitraires que celle-ci comporte. Al-Waqf est une institution religieuse musulmane à laquelle appartient une grande partie des terres dans le secteur oriental de Jérusalem. En n'exceptant pas le Waqf de la juridiction de la Loi sur les absents, les autorités israéliennes ont fait planer sur tous ces biens la menace de la confiscation, et cela d'autant plus que les propriétaires n'y habitent pas.

20. Les articles 3 à 5 traitent du statut des biens appartenant à des non-absents dans la Jérusalem arabe. Ces articles ont été appliqués selon deux normes différentes : l'une pour les Arabes — et d'ailleurs pour tous les autres gentils —, l'autre pour les Israéliens de religion juive. Les dispositions de la loi israélienne de 1950 sur les absents continuent de s'appliquer aux Arabes de Jérusalem comme à ceux qui vivent hors de la ville. On rappellera qu'en vertu de cette loi toute personne qui ne vivait pas en Israël en 1950 était légalement considérée comme absente, ses biens mobiliers et immobiliers tombant sous l'autorité du curateur des biens des personnes absentes.

21. L'expulsion pour des motifs politiques étant, dans la Jérusalem occupée, un phénomène quotidien, les Israéliens peuvent, en vertu de la loi, confisquer les biens jordaniens. Israël utilise la même loi qui lui a permis de s'emparer des terres et des biens des réfugiés de 1948, de s'emparer des biens des personnes qui, tout en possédant des terrains ou

un commerce à Jérusalem, résident dans d'autres villes adjacentes.

22. D'autre part, les Israéliens, eux, ne sont plus considérés comme absents. Les articles 2 à 5 permettent aux Israéliens, à Jérusalem comme partout ailleurs en Israël, de posséder les propriétés qu'ils avaient dans la Jérusalem arabe avant 1948. Par contre, aucune disposition de cette nature n'a été arrêtée pour sauvegarder les biens des citoyens arabes dans le secteur israélien de la ville. Certains de ces biens ont en fait été confisqués, et de telles mesures montrent clairement le caractère de discrimination religieuse et font ressortir les nombreux privilèges qui sont accordés à une personne de religion juive par rapport à un chrétien ou un musulman. Il faut souligner, ici, que les Juifs ne possèdent pas plus de 26 p. 100 de la Vieille Ville de Jérusalem. Le reste appartient légalement aux Arabes.

23. Les articles 6 à 11 visent à rendre impossible au commerce arabe de maintenir son indépendance et son identité. Ils ont pour objet, surtout, de soumettre ce commerce arabe à une législation israélienne discriminatoire et d'entraîner par la force une fusion avec des sociétés et institutions israéliennes. Il est manifeste que les Israéliens n'accepteront rien moins que la complète absorption — politique, économique, culturelle et autre — de la Ville sainte dans le cadre de la vie israélienne.

24. Ainsi, tandis que les hommes d'affaires arabes sont aux prises avec de telles difficultés, les fusions, les affiliations ou les transferts à des firmes israéliennes deviennent simple affaire de routine. Autrement dit on s'attend que les citoyens jordaniens de Jérusalem, aux termes de la loi, renoncent à un droit sûr qu'ils tiennent de la législation jordanienne en faveur d'un simple privilège qui peut être refusé à la discrétion des autorités israéliennes.

25. Il y a à Jérusalem plus de 180 sociétés et firmes arabes, qui emploient plus de 4 000 personnes. Aux termes de ces articles, lesdites firmes, qui constituent la vie économique de la Jérusalem arabe, se trouvent devant l'alternative suivante : soit être absorbées totalement dans l'économie israélienne, ce que les propriétaires et les actionnaires ont refusé à maintes reprises et qui a été déclaré non valide par les résolutions des Nations Unies, soit être automatiquement liquidées. Beaucoup de ces sociétés à immatriculer à Jérusalem ont des succursales ainsi que des propriétaires et des actionnaires dans différentes parties de la Jordanie. Cette loi pourrait avoir pour effet la coupure complète des relations avec eux et l'isolement de Jérusalem du reste de la Jordanie. L'objectif final est de forcer les non-juifs à quitter leurs foyers et la ville sacrée qu'ils chérissent. De nombreux membres éminents du milieu des affaires, y compris des membres des conseils d'administration de firmes de Jérusalem, ont déjà été expulsés ou forcés de partir sous des prétextes futiles afin que l'on puisse les considérer comme absents.

26. Les articles 12 à 14 appliquent les dispositions que je viens d'indiquer aux sociétés arabes coopératives et prévoient leur conversion en sociétés israéliennes. L'article 15 dénie aux membres des professions libérales et aux artisans le droit d'exercer leur profession ou leur métier s'ils n'ont pas satisfait aux exigences de la loi de 1968 sur l'organisa-

tion du travail et obtenu une licence israélienne. Selon la nouvelle loi, nul ne peut tirer un revenu de l'exercice de sa profession à moins d'avoir des liens non pas avec ses frères arabes, mais avec Israël. Le loyalisme de ces citoyens jordaniens envers leur pays leur coûtera donc leurs moyens d'existence.

27. Je pourrais citer encore d'autres exemples des buts répréhensibles que poursuit Israël en promulguant ces dispositions nulles et non avenues au mépris total de la volonté du Conseil de sécurité. Je pourrais citer l'article 16, qui oblige avocats et juges à devenir contre leur gré membres du barreau israélien. Cette mesure ne vise qu'à imposer la loyauté envers les objectifs israéliens. Je pourrais citer l'article 17, qui exige que tout brevet, qu'il s'agisse d'une invention ou d'une entreprise commerciale, soit enregistré conformément aux lois israéliennes; cet article vise à faire disparaître le caractère arabe en faveur d'un caractère israélien, et, avant tout, à protéger les brevets israéliens. Toutefois, je ne m'étendrai pas davantage sur cette analyse. Qu'il me suffise de dire que toute cette loi va à l'encontre de la volonté de la population et lui est imposée de force, qu'elle contrevient à la jurisprudence du Conseil de sécurité en la matière, viole le droit international et ne tient nul compte de la Convention de Genève. Elle est nulle et non avenue et ne repose sur aucun fondement juridique.

28. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avions pas l'intention de nous adresser maintenant au Conseil. Nous ne voulions certainement pas porter préjudice aux efforts de paix des quatre membres permanents de ce conseil. Je tiens à souligner de nouveau que mon gouvernement a eu pour politique d'appuyer tout effort de paix, et que c'est pour cette raison qu'il n'a jamais hésité à coopérer avec les Nations Unies dans leurs tentatives. A n'en pas douter, nous avons coopéré avec les quatre membres permanents du Conseil de sécurité, et nous avons encouragé tout effort pour rétablir la paix dans notre région troublée. Cette attitude contraste nettement avec celle d'Israël. Le Premier Ministre de ce pays, Mme Meir, n'a cessé de répéter, comme nous le lisons dans l'édition hebdomadaire du 2 juin 1969 du *Jerusalem Post* : "Israël doit être le seul juge de ce qui vaut le mieux pour sa sécurité. Nous devons vivre à l'intérieur de frontières que nous-mêmes, et nous seuls, jugeons sûres." C'est pour cette raison qu'Israël a tout fait pour essayer de saper les efforts des Nations Unies en vue de rétablir la paix, se retranchant même derrière ces efforts pour commettre agression sur agression, afin de mettre le monde en face du fait accompli. Réellement, à quoi bon parler de paix alors qu'Israël s'est livré chaque jour à des violations du cessez-le-feu, défiant la volonté du Conseil et méconnaissant les directives des Nations Unies. Les puissances qui ont des responsabilités particulières aux termes de la Charte doivent insister pour mettre un terme au comportement arrogant d'Israël. Les efforts de paix ont servi d'écran aux agressions répétées d'Israël.

29. Aussitôt après l'occupation de Jérusalem par les Israéliens, les Nations Unies se sont efforcées tout spécialement de ramener la paix. En même temps, cependant, Israël a commencé à changer, par une série de destructions sans raison, le caractère de la Vieille Ville et le mode de vie de ses habitants. Des notables, y compris le maire de Jérusalem,

salem, des médecins, des avocats et des hommes d'affaires ont été expulsés, des centaines de maisons ont été rasées et des milliers de personnes expulsées de chez elles.

30. Selon des renseignements reçus cette semaine, les autorités israéliennes ont fait savoir aux occupants du camp de réfugiés d'Anata, au nord de Jérusalem, qu'ils devaient se préparer à être transférés dans quelques jours dans le voisinage de Jéricho. D'après nos informations, cette deuxième évacuation forcée de ces gens est le prélude à leur expulsion vers la rive orientale du Jourdain. Les évictions, les déportations et les destructions se poursuivent, et l'on parle de ramener la paix sur la terre de la paix !

31. Le 18 juin 1968, mon gouvernement a adressé au Secrétaire général une lettre [S/8642] de protestation énergique à propos de l'expropriation, par Israël, de terrains et de bâtiments situés dans la Vieille Ville. A ce moment-là, le *Blitzkrieg* qui a sévi contre cette petite communauté — et il faut se rappeler que la superficie totale de la Vieille Ville de Jérusalem, *intra muros*, est de moins de un mile carré — a provoqué la destruction de plus de 100 bâtiments et l'expropriation d'environ 116 dunums de terrain comprenant 700 bâtiments de deux à quatre étages. Les Arabes possédaient 595 de ces bâtiments. Les expropriations ont porté sur 437 entreprises et 1 048 appartements où demeuraient plus de 5 000 personnes.

32. Récemment, la tendance s'est accélérée. Pas plus tard que cette semaine le *New York Times* a rapporté que les Israéliens étaient en train d'expulser d'autres personnes vivant dans des maisons situées près du Mur des lamentations. Ces bâtiments comprennent une mosquée, un tribunal religieux et une école musulmane qui, apparemment, sont maintenant utilisés comme logements par les forces de sécurité israéliennes.

33. Dans leur travail de destruction, les autorités israéliennes ont fait preuve d'une arrogance incroyable. Des familles entières ont été expulsées sans préavis ou presque; les journalistes se sont vu refuser l'accès sur les lieux; la force a été utilisée et, circonstance aggravante, les raisons les plus invraisemblables ont été données pour masquer ces actes illégaux. On a prétendu que les bâtiments en question étaient une "menace à la sécurité publique" parce que leurs fondations étaient lézardées, etc. Mais n'est-il pas surprenant que des maisons qui existent depuis des siècles — certaines d'entre elles depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle — présentent maintenant, tout d'un coup, après deux ans d'occupation israélienne, de grandes lézardes et constituent une menace à la sécurité publique ? La vérité, c'est qu'Israël voulait raser ces bâtiments afin de permettre une extension du Mur des lamentations, et a inventé des excuses pour y parvenir. Il en est de même avec les fouilles qui se poursuivent en ce moment près de la mosquée d'Al Aqsa. Que se produira-t-il, je vous le demande, lorsqu'on y découvrira aussi des lézardes, comme cela ne peut manquer d'arriver si on laisse faire ? Cette mosquée d'Al Aqsa, qui est unique et qui est le troisième des lieux saints de tout l'islam, sera-t-elle également condamnée et démolie ? Où s'arrêtera-t-on ? Permettra-t-on à Israël de poursuivre sans obstacle ses "fouilles", ses pillages, ses destructions irraisonnées, sa profanation des lieux saints et sa flagrante indifférence pour les droits d'autrui ? Seuls, les membres

qui siègent autour de cette table peuvent répondre à ces questions. Et, je le rappelle, ces questions deviennent urgentes. Au moment même où nous discutons ici, les bulldozers sont à l'oeuvre dans la Vieille Ville de Jérusalem. Ce matin, dans une lettre [S/9289], j'ai présenté des photographies montrant comment les Israéliens rasent les maisons arabes et les lieux de culte islamiques à Jérusalem, près du mur occidental d'Al Aqsa. Ces travaux ont commencé dans le quartier de Magharabeh et doivent se terminer près de la place en face du Mur des lamentations; ces photos se passent de commentaires. Elles vous seront soumises très prochainement, sinon aujourd'hui, peut-être demain matin. C'est là un exemple vivant de cruauté et d'injustice. Pendant que nous parlons ici les bulldozers poursuivent leur travail dans la Vieille Ville de Jérusalem. Les Israéliens parlent de "restauration"; mais la restauration de quoi ? De la Jérusalem du temps du roi Salomon ? S'ils poursuivent cette entreprise folle et totalement illégale, ils ne bouleverseront pas seulement la vie de milliers de personnes, mais ils détruiront aussi le caractère essentiel de l'un des lieux les plus beaux et les plus saints du monde.

34. J'ai déjà attiré l'attention du Conseil de sécurité sur l'expropriation, par Israël, de 827 acres dans la partie est de Jérusalem et dans ses faubourgs nord. Les Israéliens accélèrent maintenant l'exécution de leur projet — et ici je citerai un article intitulé "Le repeuplement de Jérusalem" publié à Jérusalem-Est —, tendant à installer 40 000 Juifs qui viendraient s'ajouter à la population dans les quatre prochaines années. Le journal israélien *Haaretz* du 24 mars 1969 a déclaré que plus de 8 000 logements seront construits dans la partie est, c'est-à-dire dans la partie arabe de Jérusalem. Le journal israélien *Lamerhav* du 24 juin 1969 — et je n'ai jusqu'à maintenant cité que des sources israéliennes — a annoncé qu'au cours d'une réunion qui a duré jusqu'aux premières heures de la matinée le Conseil municipal israélien de Jérusalem a approuvé un nouveau plan d'urbanisme pour le développement de la ville jusqu'en 1985. Ce nouveau plan prévoit que Jérusalem serait le centre d'un district s'étendant de Bethléem à Ramallah. Ce plan comprend de nouveaux moyens de transport, un centre commercial, la protection des sites naturels et prévoit une population d'un demi-million d'Israéliens.

35. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité qu'en 1964 le même Conseil municipal a approuvé une carte comportant des zones qui englobaient le secteur arabe de la ville, or cela avant même l'occupation de juin 1967. Maintenant, Israël fait des plans pour toute la région qui s'étend de Bethléem à Ramallah, et les Israéliens ne dissimulent pas le fait que les Juifs habitant dans la Vieille Ville dépasseront un jour ce secteur. Le maire israélien a parlé ouvertement de "réduire" — ce sont ses propres mots — la population de la Vieille Ville. Ce qui est significatif, dans ces déclarations, c'est que les déportations, les expulsions et les démolitions de maisons arabes font partie d'une planification qui est systématiquement appliquée par les autorités israéliennes.

36. Ce ne sont pas seulement les terres arabes qui ont été affectées dans cette région par ces pernicieux desseins israéliens. Les membres de la Fédération mondiale luthérienne se sont trouvés devant la tentative d'Israël de se saisir d'une grande partie de leurs propriétés près de l'hôpital

Augusta-Victoria. Ils ont protesté et résisté, mais le problème demeure. Certainement les Israéliens ne peuvent guère dire qu'il s'agit, dans ce cas, de sécurité publique ou de restauration historique.

37. Il y a lieu de remarquer, à ce stade, que les actes destructifs d'Israël à Jérusalem-Est ne se sont pas poursuivis sans protestation de la part des habitants. Il y a eu des grèves, des démonstrations et même des actes de résistance plus violents qui montrent le ridicule de la déclaration faite par M. Eban dans une lettre qu'il a adressée, au Conseil de sécurité, en date du 30 avril 1968, et où il disait : "Là où il y avait séparation dans l'hostilité, il y a maintenant union dans l'harmonie, et là où il y avait menace constante de violence, la paix règne aujourd'hui entre les citoyens..." [S/8565.] Le maire israélien, M. Kollek, a mieux montré la réalité de la situation lorsqu'il a admis que l'intégration des deux secteurs de Jérusalem avait été "un échec total".

38. En juin 1967, après avoir agrandi la municipalité de Jérusalem, Israël a adopté une législation en vue de l'annexion de la ville; bien que les Nations Unies aient condamné ses agissements, aient déclaré cet acte nul, et aient demandé à Israël de le rapporter, Israël ne l'a pas fait. En mai de l'année dernière, le Conseil de sécurité a étudié la question, a déploré le fait qu'Israël n'avait pas obtempéré, a déclaré que toutes les mesures israéliennes n'étaient pas valables et a demandé qu'Israël se conforme à sa résolution. Israël a répondu par de nouvelles violations, de nouveaux défis et par la nouvelle législation dont je viens de parler.

39. Les nouvelles lois ont pour objet de détruire le caractère arabe de la ville, d'intégrer la vie et les institutions arabes dans la vie israélienne et d'éliminer toute trace d'indépendance économique pour les Arabes. Nous prétendons qu'il n'est pas possible de créer les conditions nécessaires pour la paix — je répète respectueusement que nous prétendons qu'il n'est pas possible de créer les conditions préalables nécessaires pour la paix — si les agissements d'Israël visant à nous placer devant un fait accompli ne sont pas arrêtés.

40. La décision que prendra aujourd'hui le Conseil de sécurité déterminera l'avenir. Si rien n'est fait maintenant, le Conseil de sécurité devra faire face à de nouveaux conflits dans cette région si troublée. Je le prédis parce que le Conseil traite avec les sionistes qui semblent enivrés par leur victoire. Les membres du Conseil traitent avec des gens que l'arrogance du pouvoir a rendus aveugles. Cela peut sembler ironique, mais ils paraissent même fiers de leurs agissements, qui constituent une violation des droits fondamentaux de l'homme et de toute moralité humaine.

41. Il semble que rien ne saurait arrêter Israël dans son colossal orgueil. Il peut continuer à commettre impunément ses actes d'agression. Ses actions en ce qui concerne Jérusalem constituent un défi à l'opinion publique, au droit international et aux résolutions des Nations Unies. On peut rappeler que le représentant d'Israël, M. Tekoah, ici, dans cet auguste organe, a dit que le Conseil de sécurité était en faillite morale, juridique et politique, pour employer les termes dont il s'est servi.

42. Les Israéliens ne montrent aucun désir de vouloir modifier ou même modérer leur attitude. En fait, la

situation ne fait qu'empirer, et, si l'on n'y met pas bon ordre rapidement, elle aboutira certainement à des résultats sinistres. Je prédis que, si l'on ne fait pas quelque chose rapidement — et il est certainement possible de faire quelque chose — la ville de la paix pourrait bien devenir une ville de véritables conflits.

43. Nous ne partageons pas l'opinion d'Israël en la matière, et ce que vous ferez à propos de ce problème déterminera la véracité des déclarations israéliennes. Nous estimons que le Conseil doit prendre des mesures positives pour que l'on puisse mieux croire à son efficacité et pour rendre confiance et prestige à son image.

44. En raison du caractère critique du problème :

a) Nous demandons au Conseil de prendre acte du rapport du Secrétaire général [S/9149], de déplorer le fait qu'Israël n'a aucunement respecté la résolution 252 (1968) du Conseil et de condamner dans les termes les plus énergiques le fait qu'Israël ne s'est pas conformé à cette résolution.

b) Nous demandons instamment au Conseil d'insister, une fois de plus, sur le principe établi selon lequel l'acquisition de territoires par la conquête militaire ne saurait être admise.

c) Nous demandons instamment au Conseil, à titre de mesure provisoire, d'adresser une fois de plus un appel urgent à Israël pour qu'il rapporte toutes les mesures prises, qui ont eu ou pourraient avoir pour résultat de modifier le statut de la ville de Jérusalem, et de s'abstenir, à l'avenir, de tous actes pouvant avoir un effet de cet ordre.

d) Nous demandons instamment au Conseil d'avertir solennellement Israël, que, si les actes législatifs illégaux susmentionnés ne sont pas rapportés, le Conseil se réunira sans délai pour prendre des mesures, y compris l'application de l'Article 41 de la Charte.

e) Nous demandons instamment au Conseil d'inviter Israël à l'informer, dans la quinzaine, de ses intentions en ce qui concerne l'application des dispositions de la résolution.

f) Nous demandons instamment au Conseil, à titre de mesure provisoire, de lancer un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils s'abstiennent d'envoyer des armes et de l'équipement militaire à Israël jusqu'à ce que ce dernier se soit conformé aux demandes que je viens de mentionner de la part de cet organe.

g) Nous demandons au Conseil de réaffirmer sa résolution 252 (1968) du 21 mai 1968, ainsi que les résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) du 4 juillet 1967 et du 14 juillet 1967 respectivement, de l'Assemblée générale, ayant trait à Jérusalem, et de déclarer que la nouvelle loi israélienne en date du 23 août 1968 ainsi que les décrets et les mesures législatives ultérieures sont nuls et non avenues.

h) Nous apprécions les efforts de notre éminent et dévoué secrétaire général et nous espérons que le Conseil lui demandera de faire rapport au Conseil sur la mise en application de sa résolution.

45. Je dois admettre, Monsieur le Président, que le Gouvernement de la Jordanie ne désire pas se présenter devant le Conseil de sécurité. Ce n'est pas un plaisir pour la Jordanie que de venir frapper à la porte du Conseil pour demander justice. Ce n'est pas un plaisir, parce que nous savons qu'après 11 mois de dur travail les membres du Conseil de sécurité espèrent que le mois de juillet pourrait être un mois de repos et de vacances. Ce n'est pas un plaisir, parce que le moment est mal choisi, étant donné que vient de s'ouvrir la campagne pour le United Jewish Appeal, les dons accordés étant exempts d'impôts; c'est aussi un moment où les situations sont créées pour aider les groupes sionistes d'un peu partout dans cette campagne pour obtenir ces dons qui échappent à la fiscalité. Ce n'est pas un plaisir, parce que je sais que M. Tekoah sera heureux d'utiliser cette tribune aujourd'hui pour parler devant la galerie, par le canal de la télévision et d'autres moyens d'information, mais non de la question dont est saisi actuellement le Conseil. Ce n'est pas un plaisir pour la Jordanie de venir devant le Conseil, parce que nous voudrions voir la paix régner dans notre région, la paix dans la justice, plutôt que de venir nous plaindre d'une agression israélienne continue; mais la Jordanie ne peut s'offrir ce luxe, et c'est pourquoi nous nous adressons au Conseil en espérant qu'il pourra nous faire rendre justice.

46. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

47. **M. TEKOAÏH** (Israël) [*traduit de l'anglais*]: Il faut relever que le jour même où le Conseil de sécurité se réunit à propos de la plainte jordanienne dirigée contre la vie, la paix et le développement de Jérusalem, une autre réunion se déroule à Jérusalem même. Quelque 60 personnalités éminentes des lettres, des arts et des sciences, qui ont accepté de faire partie du "Comité pour Jérusalem", créé sur l'initiative du maire de cette ville, se réunissent en conférence pour examiner des plans et projets pour préserver les monuments historiques et les sanctuaires religieux de la ville. Parmi ces personnalités, figurent le pasteur T. M. Hesvurgh, président de l'Université Notre-Dame, M. Thomas Hoving, directeur du Metropolitan Museum of Art de New York, M. Vittorio Veronese, ancien directeur général de l'UNESCO et président de la Commission italienne des droits de l'homme; le pasteur W. Brandful, président du Christian Council du Ghana; M. Carlos Garcia, ancien président des Philippines; M. B. Betancur, président de l'Association des écrivains de Colombie; M. Jorge Amado, du Brésil; sir Robert Menzies, les sculpteurs Henry Moore, Jacques Lipchitz et Isonnu Noguchi, Mme Marietta Tree; M. John Pope-Hennessy, directeur du Victoria and Albert Museum de Londres; le pasteur Marc Boegner, ancien président du Conseil oecuménique; M. Manuel Aguilar, éditeur à Madrid; le professeur T. Segerstoedt, recteur de l'Université d'Upsal, en Suède; M. Ignazio Silone, des représentants des institutions religieuses et culturelles d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

48. S'il était besoin d'illustrer la différence entre l'attitude d'Israël envers Jérusalem et celle de la Jordanie, on pourrait la voir dans la juxtaposition de ces deux réunions convoquées le même jour, l'une ici par la Jordanie et l'autre à Jérusalem par Israël.

49. Deux ans se sont écoulés depuis que Jérusalem est redevenue une; deux ans depuis que la ville s'est débarrassée des entraves de la guerre, a chassé l'envahisseur qui l'avait scindée et en avait souillé la paix, le caractère sacré et l'unité pendant 19 ans. Deux ans se sont écoulés depuis que les sombres murs qui coupaient la cité en deux sont tombés, depuis que les barbelés et les mines ont été enlevés. Et, aujourd'hui, la Jordanie vient devant le Conseil de sécurité plaider la cause de l'invasion de 1948, parler avec nostalgie de l'amputation d'autrefois de Jérusalem, avancer la suggestion absurde que les droits de la majorité de la population sont traités par le mépris et violés.

50. Que nul ne s'y trompe. La Jordanie ne parle même pas pour la minorité arabe de Jérusalem. Les deux décennies d'occupation de la partie orientale de la ville, réalisée par l'agression au mépris des Nations Unies, ne sauraient octroyer ce droit au Gouvernement jordanien. En outre, celui-ci ne saurait guère être considéré comme soucieux du bien-être des habitants arabes de Jérusalem ou de la rive occidentale. La stagnation, l'oppression et la discrimination qui ont caractérisé la domination jordanienne à l'ouest du Jourdain n'ont pas été oubliées par la population locale arabe. Un gouvernement dont les forces armées régulières, en ce moment même, sont capables de procéder à des attaques armées contre des localités arabes, telles que le bombardement de la ville arabe de Jéricho dans la nuit du 27 au 28 mai, et contre la Société arabe de développement agricole et l'orphelinat les 14 et 26 mai, un gouvernement dont les forces irrégulières de saboteurs font exploser des charges de dynamite dans les rues peuplées d'Arabes de Jérusalem-Est, ou qui jettent des grenades dans la foule à Gaza et à Naplouse, ne se préoccupe certainement pas du bien-être et du sort des habitants arabes.

51. La perfidie de la plainte jordanienne est illustrée par les questions précises qu'elle soulève. Tout d'abord, il y a des règlements concernant l'immatriculation des entreprises commerciales à Jérusalem. Un vieux proverbe dit: "La méchanceté manque rarement de cibles." La Jordanie et d'autres Etats arabes poursuivent ouvertement une guerre contre Israël. Chaque jour, des actes d'agression sont commis le long du canal de Suez et du Jourdain en violation du cessez-le-feu, nécessitant des mesures de défense de la part d'Israël. Le président Nasser a proclamé qu'il ne s'agissait là que d'un commencement. L'armée régulière jordanienne et les forces irakiennes stationnées en Jordanie participent activement aux opérations terroristes. Dans les pays arabes, des Juifs innocents continuent de languir dans des camps de concentration et dans des prisons. Saisir le Conseil de sécurité, dans ces circonstances, de questions techniques d'immatriculation d'entreprises commerciales constitue le comble de la frivolité et de la méchanceté irresponsables.

52. Des villages israéliens sont bombardés et des citoyens israéliens sont assassinés par des groupes de terroristes dont le but avoué est de détruire Israël; cependant, on demande au Conseil de sécurité de s'occuper d'immatriculation de sociétés. Les gouvernements arabes financent, organisent et encouragent ouvertement les opérations militaires terroristes contre Israël, en violation du cessez-le-feu du Conseil de sécurité, mais la Jordanie suggère que les règlements sur les brevets constituent une menace à la paix.



Le président Nasser a exprimé en public son approbation du rejet par les organisations terroristes de la résolution du 22 novembre 1967, la Syrie a répudié cette résolution, l'Irak a déclaré son opposition à toute solution pacifique du conflit avec Israël, mais le Conseil de sécurité est invité à se plonger dans des questions de formalités administratives. L'intensification des attaques armées jordaniennes et égyptiennes a été condamnée amplement comme portant préjudice à la recherche de la paix dans le Moyen-Orient, mais l'on essaie de nous faire concentrer notre attention sur la façon dont des permis de travail sont octroyés à des commerçants.

53. Il est évident que la plainte jordanienne est destinée à détourner l'attention du fait que les gouvernements arabes se sont raidis davantage encore dans leur refus de conclure la paix avec Israël et que la guerre d'agression arabe contre Israël continue de plus belle.

54. Le prétexte sous lequel la Jordanie a demandé une réunion d'urgence du Conseil est une loi qui remonte à un an et qui prévoit que des patentes et des permis doivent être accordés pour l'exercice du commerce et des professions. La société moderne dépend en grande partie de la réglementation de sa vie par le processus d'octroi de permis. Les véhicules doivent être immatriculés, leur état mécanique vérifié de temps en temps. Les permis de conduire doivent être renouvelés. Les impôts et les taxes doivent être payés. D'une importance plus grande encore même sont d'autres aspects de la vie quotidienne, par exemple la nécessité de s'assurer que seules les pharmacies reconnues remplissent les ordonnances médicales et que seuls les médecins diplômés pratiquent la médecine. Les normes pour les produits et denrées de consommation et pour l'habitat doivent être telles qu'elles répondent aux conditions de qualité et de sécurité nécessaires. Il est une règle fondamentale et simple dans toute société, c'est que les entreprises nouvelles et les membres des professions libérales doivent recevoir une autorisation avant de commencer à travailler. Le bien-être de la population, aussi bien juive qu'arabe, exige semblables règlements et tel est l'objectif des dispositions dont il s'agit. Ce qui est plus important encore, les réglementations qui font l'objet de la plainte jordanienne prévoient une reconnaissance automatique des permis délivrés par les autorités jordaniennes. Ainsi, elles facilitent simplement, pour les hommes d'affaires arabes et pour les personnes appartenant à des professions libérales, la poursuite légitime de leur travail. Quelque imagination que l'on ait, on ne saurait qualifier ces réglementations d'injurieuses pour la population de Jérusalem. La vraie nature de la plainte jordanienne trouve sa meilleure preuve dans la critique faite aujourd'hui, par le représentant jordanien, de la réglementation qui garantit les droits des propriétaires arabes absents. Ce qui compte, pour la Jordanie, ce n'est pas ce que fait Israël, mais que ce soit Israël qui le fait, même si le but en est de protéger les intérêts des habitants arabes.

55. La plainte jordanienne parle aussi de la démolition de maisons et, notamment, d'un certain nombre de bâtiments adjacents au Mur occidental des lamentations. Que la Jordanie s'en plaigne, c'est vraiment aller un peu loin. Pendant 19 ans, la Jordanie a profané de façon barbare les lieux saints les plus sacrés du judaïsme. Les tombes de l'ancien cimetière du mont des Oliviers ont été complètement arrachées et utilisées pour la construction de casernes

et de latrines pour l'armée jordanienne, ou encore pour paver des routes. Toutes les synagogues de la Vieille Ville ont été détruites ou transformées en écuries, en dépôts ou en poulaillers. Le Mur des lamentations lui-même a été, de propos délibéré, semble-t-il, maintenu dans un état honteux de saleté et d'abandon. L'emplacement devant le Mur servait à attacher des ânes. L'accès du Mur était refusé à tous les Juifs. Et aujourd'hui la Jordanie a l'audace de s'élever contre le fait que deux bâtiments, dont l'un contenait des latrines publiques, construites de propos délibéré par les Jordaniens pour souiller le plus saint des anciens sites du judaïsme, ont été rasés pour rendre au Mur son caractère de majesté sacrée !

56. Ces deux bâtiments n'étaient pas habités. Outre qu'ils profanaient le Mur des lamentations, ils étaient laissés à l'abandon et près de s'effondrer, ce qui constituait un danger pour ceux qui visitaient le site. Toutefois, on a fait tous les efforts possibles pour dédommager les propriétaires de ces bâtiments et pour transférer les quelques meubles qui restaient dans l'un d'eux, encore qu'il fût inhabité. La Jordanie ne se contente pas d'avoir profané le Mur des lamentations pendant 19 ans; elle s'élève maintenant contre des mesures visant à assurer la beauté, la sécurité et la dignité de ce lieu saint. Le gouvernement qui, aujourd'hui exprime ses doléances à propos de la démolition de quelques taudis à l'abandon, est celui-là même qui, lors de la capture du quartier juif de Jérusalem en 1948, a rasé et détruit sans raison 34 des 35 lieux de culte qui s'y trouvaient, tous les établissements d'enseignement et des centaines de domiciles particuliers. S'il est une question sur laquelle le Gouvernement jordanien n'est certes pas en droit de parler, c'est bien celle de la démolition de maisons.

57. Le représentant jordanien a parlé également du transfert des locataires de cinq petits bâtiments situés dans une venelle de trois mètres de large, menant au Mur, dans des logements fournis ailleurs par les autorités municipales. Dix-sept familles ont ainsi été relogées. La ruelle dont il s'agit est un endroit où des escouades de saboteurs venus de Jordanie ont fait exploser, la veille du 20 juin, jour du sabbat, trois charges, avec l'intention très nette d'atteindre les foules qui se rendaient aux prières du sabbat devant le Mur occidental. Seul un retard imprévu dans la détonation des charges a limité le nombre des victimes; trois Arabes et un Israélien ont été blessés et de graves dommages ont été causés à plusieurs maisons arabes. Ces trois charges étaient placées à l'intérieur des maisons situées dans la ruelle. Le jour suivant, le Front populaire de libération pour la Palestine, installé en Jordanie, a fait paraître un communiqué reconnaissant la responsabilité de cette attaque infâme. Le communiqué a été immédiatement publié par les moyens officiels de communication jordaniens et diffusé par la radio gouvernementale d'Amman. La participation du Gouvernement jordanien à la guerre de terreur menée contre Israël à partir de son territoire est, bien entendu, connue de tous.

58. Ce n'était pas la première tentative jordanienne de semer la mort devant le Mur occidental. Le 1er octobre 1968, puis le 20 décembre 1968, deux escouades de saboteurs venus de Jordanie ont été interceptées par les forces israéliennes de défense. L'interrogatoire des saboteurs capturés au cours d'accrochages pendant lesquels

certaines de leurs complices avaient été tués a révélé qu'ils avaient pour mission de commettre des attentats contre ceux qui venaient prier devant le Mur des lamentations. Le peuple d'Israël et le monde en général suivront avec intérêt les opinions des membres du Conseil de sécurité sur des attaques aussi honteuses contre des personnes pacifiques qui venaient prier dans les lieux saints de la ville de Jérusalem.

59. L'attentat du 20 juin n'a laissé d'autre possibilité aux autorités israéliennes que de prendre des mesures de précaution pour protéger le Mur occidental et assurer la sécurité des Juifs et des non-Juifs qui, chaque jour, s'y rendent par milliers. L'évacuation des maisons répondra à cette exigence de sécurité. L'un de ces bâtiments était une école que fréquentaient 20 élèves. Aucune n'était un tribunal religieux ou une mosquée comme l'a prétendu à tort le représentant jordanien. En se plaignant de cette mesure devant le Conseil de sécurité, le Gouvernement jordanien adopte une attitude singulière. A son avis, tuer des civils arabes et juifs et détruire délibérément des maisons arabes est permis à des saboteurs jordaniens, mais les mesures prises par Israël pour protéger les vies de Juifs et d'Arabes et les vies de visiteurs étrangers ne le sont pas. N'y a-t-il aucune limite à l'absurdité ? Si la Jordanie respectait scrupuleusement le cessez-le-feu et s'abstenait d'actes destinés à troubler la paix et la sérénité de la ville, les mesures de sécurité prises par Israël seraient superflues. La Jordanie, toutefois, se leurre si elle croit qu'ayant, par la force de son occupation, empêché le libre accès au Mur occidental pendant 19 ans, elle réussira maintenant en ayant recours au sabotage et au meurtre.

60. Monsieur le Président, le représentant de la Jordanie a laissé la fantaisie inspirer sa description de la vie à Jérusalem aujourd'hui. Toutefois, le Conseil de sécurité et l'opinion mondiale ne dépendent pas, dans cette affaire, de renseignements fabriqués à Amman. Chaque jour, des milliers de visiteurs étrangers s'y rendent, y compris de nombreux représentants de gouvernements étrangers, d'organisations internationales et de la presse. Ces personnes témoignent du fait que Jérusalem est, dans l'ensemble, heureuse et prospère dans son intégrité. De nouvelles entreprises commerciales et industrielles surgissent par toute la ville. Devant l'essor économique, on manque de main-d'oeuvre. Les entreprises commerciales arabo-juives se multiplient. Il y a une augmentation des activités culturelles communes. Des clubs de jeunesse judéo-arabes se consacrent à créer une plus grande compréhension entre les deux peuples. Une troupe de chanteurs et danseurs juifs et arabes a déjà fait une tournée en Europe. Presque tous les travailleurs arabes de Jérusalem-Est appartiennent à l'Histadrout, la fédération israélienne du travail, et sont membres de son fonds d'assurance médicale. Ils bénéficient des mêmes prestations sociales que leurs collègues juifs. Il y a toute liberté de mouvement vers les Etats arabes et en provenance de ceux-ci. Des milliers d'étudiants et d'autres personnes venant de pays arabes se sont rendus à Jérusalem l'été dernier. De nombreux milliers d'entre eux ont déjà demandé à venir cette année et y sont attendus. On peut prendre un taxi ou un autocar pour se rendre à Amman et au-delà. Deux quotidiens en langue arabe sont publiés dans la ville, et l'un d'eux critique ouvertement Israël. Il y a libre accès à tous les Lieux saints, sans distinction.

61. Le 3 février 1969, l'hebdomadaire américain libéral bien connu, *The Nation*, décrivait la vie quotidienne dans la ville unifiée en ces termes :

"Chaque matin, entre 6 h 30 et 9 heures, des centaines d'ouvriers arabes de Jérusalem-Est passent les vieilles frontières pour se rendre à leur travail à Jérusalem-Ouest. Des magasins, des deux côtés de la ville, ont à leur étalage les marchandises israéliennes les plus modernes. Des lignes d'autobus reliant les éléments de la ville embouteillent les routes. Des services d'autobus relient la ville à tous les autres points du pays, de Haïfa à Hébron. Mieux encore, de nombreux taxis arabes permettent de se rendre à Amman en traversant le pont Allenby, et de là à Damas, Beyrouth et Koweït.

"Les principaux problèmes de la ville n'ont pas grand-chose à voir avec la guerre. Ils relèvent plutôt du fait qu'avant juin 1967 les deux côtés de la ville alors divisée n'étaient guère que de grands villages. Aujourd'hui, la Jérusalem cosmopolite d'avant 1948 est redevenue réalité.

"La tension à Jérusalem se situe au-dessous d'une surface de paix. Il s'agit d'une cité à deux cultures et à deux nations où deux populations vivent à 99 p. 100 en paix. Une femme peut, dans l'un ou l'autre côté de la ville, se promener seule la nuit. On a l'impression que les habitants de Jérusalem, si on les laissait tranquilles, sauraient résoudre leurs problèmes.

"Chose assez incroyable, dans le monde marqué par la guerre qu'est le Moyen-Orient, les Arabes de Jérusalem aiment passer de long week-ends à Amman. Ils obtiennent leur laissez-passer des autorités israéliennes, se rendent à Jéricho, traversent le pont Allenby et passent ensuite quelques jours à faire des courses à Amman, où les marchandises sont moins chères, et à rendre visite à des parents. Je connais des gens qui n'étaient jamais allés à Amman et qui ont décidé de s'y rendre. Il est facile aux Arabes de Jérusalem de se rendre dans l'Est. Ils doivent seulement se soumettre à un contrôle de sécurité bien inoffensif destiné à révéler non pas l'opinion politique d'une personne, mais son affiliation possible à des organisations terroristes.

"La politique de "frontière ouverte" s'applique aux marchandises autant qu'aux hommes. Il y a un commerce très important de produits agricoles et d'autres marchandises de la rive occidentale qui traversent régulièrement la frontière. Les organisations terroristes s'opposent violemment à ces accommodements et accords évidents avec l'ennemi, puisqu'ils facilitent une vie normale, ce qu'en bons guérilleros ils voudraient empêcher. Mais pour beaucoup d'Arabes, le commerce est essentiel à la vie. Lorsque Israël a fermé la frontière peu après le bombardement de Mahane Yehuda (Jérusalem), au cours duquel 12 personnes ont été tuées, les Arabes de toute la rive occidentale ont instamment demandé que le commerce soit rétabli.

"A Jérusalem, 200 ou 300 femmes et enfants se sont expliqués un peu bruyamment avec la police israélienne de langue arabe. Il semblait ne rien y avoir de cet antagonisme furieux et haineux qui marque les manifestations pour les droits civiques aux Etats-Unis.

“Le calme règne. On a l'impression qu'il est possible aux Arabes et aux Juifs de vivre ensemble dans la même ville, sinon dans l'amitié, à tout le moins dans la tolérance et l'harmonie. C'est aujourd'hui l'hiver dans la ville, un hiver particulièrement doux avec quelquefois de puissants orages et une pluie violente, mais de nombreuses journées claires et chaudes. Des nuages spectaculaires se forment au-dessus des collines, s'étirent, dansent au-dessus du paysage rocheux, puis disparaissent.

“Je crois que la paix est un objectif difficile mais possible, car personne ne veut la guerre — en tout cas, pas à Jérusalem. Les dangers viennent d'en dehors de Jérusalem, de l'autre côté des frontières. Ce n'est que de là-bas que la guerre pourrait revenir à Jérusalem.”

Il y a un an déjà, le 29 juin 1968, *The Economist* de Londres écrivait : “Sans accrochage évident qui vaille la peine d'en parler, l'adaptation mutuelle à Jérusalem a atteint le point où l'on pourrait croire que la ville n'a jamais été divisée.”

62. Certes, il se produit quelquefois un incident. Quelle ville au monde n'en a pas ? En fait, depuis juin 1967, conformément à la loi, qui existait d'ailleurs aussi bien sous la domination jordanienne qu'en Israël, plusieurs maisons utilisées comme base de terroristes et cachettes d'armes ont sauté à Jérusalem. Au cours de cette période, 16 agents du Gouvernement jordanien qui s'étaient consacrés à encourager et à organiser la violence ont été priés de quitter la ville et d'aller retrouver leurs employeurs à Amman. L'une de ces personnes a été, dans l'intervalle, autorisée à revenir après avoir signé une promesse de ne pas se livrer à des activités nuisant à la sécurité et au bien-être publics. Sans doute, certains des habitants de Jérusalem ne sont pas tout à fait heureux. Est-ce là chose inusitée dans la vie d'une ville ? Est-ce une raison pour convoquer d'urgence le Conseil de sécurité ?

63. Le représentant de la Jordanie s'est arrogé le droit de parler des habitants chrétiens de Jérusalem. Les procès-verbaux des débats tenus au Conseil de sécurité en mai 1968 comportent une longue liste de déclarations faites publiquement par des dirigeants chrétiens exprimant leur pleine satisfaction de la situation des communautés chrétiennes et de leurs lieux saints. Parmi ces déclarations, il y avait celles du patriarche orthodoxe de Jérusalem, du patriarche arménien de Jérusalem, du patriarche de l'église d'Éthiopie, de théologiens catholiques et protestants, et du *Custos* latin de Terre sainte.

64. Je voudrais aujourd'hui ajouter un témoignage plus récent. Le 9 décembre 1968, le docteur G. Douglas Young, président de l'Institute of Holy Land Studies, déclarait :

“Il est également erroné de dire que Jérusalem a été essentiellement arabe du VII<sup>ème</sup> siècle aux immigrations modernes. Sur le plan historique, c'est le contraire qui est vrai. La population juive a été majoritaire à Jérusalem pendant de très nombreuses années, bien avant les temps modernes. Unifier une ville à majorité juive après 20 ans de division par autrui n'est certes pas une cause d'antagonisme à l'étranger. Nos églises endommagées par des guerres depuis 1948 sont en cours de réparation grâce à

des fonds versés par Israël à ce titre. Des lois extrêmement sévères protègent les lieux saints et leurs fidèles, et ces lois ont été constamment et strictement appliquées. En tant que chrétiens, nous nous sentons en paix et à l'aise dans notre ville unifiée; en fait, nous avons moins peur d'être attaqués personnellement que dans d'autres villes où nous avons vécu à l'étranger, telle est la force de l'ordre public israélien qui est maintenu. On peut dire cela malgré les incidents de frontière et des actes terroristes arabes épisodiques.”

65. Deux semaines plus tard, les habitants chrétiens de Jérusalem et des milliers de pèlerins et de visiteurs étrangers y célébraient Noël. Parmi eux, on comptait le cardinal Angelo Rossi, de Sao Paulo, qui, à son retour au Brésil, se félicita des conditions qu'il avait trouvées dans la ville. La procession traditionnelle qu'organisent à Noël les catholiques de Jérusalem était conduite par le patriarche latin Alberto Gori. De même, les fêtes de Pâques, en avril dernier, ont été célébrées dans un esprit de piété et de pompe traditionnelles.

66. En ce qui concerne la vie religieuse des musulmans, il vaudrait mieux croire un peu moins les représentants du Gouvernement jordanien et un peu plus les sources musulmanes dignes de foi. C'est ainsi que le cheik Ibn Issa, conseiller du Président de la République malgache pour les affaires musulmanes, déclarait après une visite récente au Dôme du Rocher, à Jérusalem :

“Il faut aller en Israël pour se rendre compte par soi-même à quel point la paix et la tranquillité règnent là-bas et combien sont trompeuses les images qui en sont répandues par la propagande arabe.”

Le Président du Congrès panmusulman de la Sierra Leone a radiodiffusé le message suivant après sa visite à la mosquée d'Al Aqsa :

“De ce lieu saint où je me trouve, je déclare franchement et avec conviction que les lieux saints et consacrés de l'Islam, les mosquées et les chapelles, sont gardés comme il convient et ne sont pas violés. Les grilles de la mosquée d'El-Ghazar, de même que des mosquées de toutes les villes et de tous les villages, sont grandes ouvertes, et ces lieux sont emplis de croyants qui s'acquittent en toute liberté de leurs obligations religieuses.”

Quant au *cadi* (le juge religieux musulman) de Jaffa, le cheik Muhammad Tewfiq Asbya, il a déclaré le 29 juin 1968 :

“En tant que *cadi* de Jaffa, comme natif de ce pays ayant autrefois rempli diverses fonctions religieuses, je voudrais vous rassurer et rassurer les musulmans de votre pays en leur affirmant que le Gouvernement d'Israël sauvegarde scrupuleusement tous les lieux saints du pays, sans distinction de religion ou de communauté . . .

“Une année s'est écoulée depuis que Jérusalem a été réunifiée, et je dois dire que des milliers de musulmans de cette ville et d'autres villes de ce pays et de pays voisins visitent les lieux saints et y récitent régulièrement leurs prières sans se heurter à la moindre ingérence. Les fêtes

musulmanes ont été célébrées avec la pompe et le cérémonial habituels.

“Ceux qui ont la charge des lieux saints musulmans sont des notables musulmans, qui s'assurent que le décorum et la propreté y sont respectés.

“Le Gouvernement israélien a désigné des gardes pour ces lieux. Ils invitent les visiteurs à se conduire d'une manière compatible avec le caractère sacré des sites. Les nombreux musulmans vivant en Israël ont accompli l'un des cinq *ruk'n* (piliers) de l'Islam, cette année, en faisant le pèlerinage de La Mecque.

“Il ressort de tout cela que le Gouvernement israélien surveille attentivement et avec sollicitude tous les lieux saints musulmans, de même d'ailleurs que tous les lieux saints appartenant aux autres communautés religieuses.”

67. Ce serait ne pas comprendre le respect juif pour Jérusalem et pour la religion comme pour les droits de l'homme que de nourrir le moindre doute quant aux motifs qui guident la politique et les actes de ce gouvernement, dictés par le souci du bien-être de la cité et de ses habitants et par la volonté de reconnaître et de protéger pleinement les intérêts universels qui s'y trouvent.

68. Depuis deux ans que Jérusalem a été rendue à la vie, libérée du cauchemar dans lequel elle a vécu pendant 19 ans, les cicatrices du tragique partage ont disparu, les lieux saints profanés pendant l'occupation jordanienne ont été sanctifiés à nouveau, la liberté d'accès et de culte a été accordée pour la première fois aux fidèles de toutes les religions, et il a été prouvé que la coexistence est possible entre Arabes et Israéliens.

69. Pendant 20 ans, Jérusalem avait été une ville frontière à la merci des canons arabes; sa paix était menacée et violée à volonté par les envahisseurs jordaniens; son économie était bêtement entravée par des barrières artificielles; sa majesté était souillée par la haine, l'hostilité et le fratricide. C'était une ville morne et sans joie, dont la gloire éternelle était ternie et dont la splendeur naturelle était mutilée.

70. Aujourd'hui, la ville est libérée des chaînes de la division, de la destruction, de la profanation. Sa population a de nouveau tous les droits et avantages qui lui reviennent. Elle peut vivre et travailler en paix, elle peut penser au moins à la coopération et non plus seulement à l'hostilité permanente et à la guerre.

71. Ce n'est pas ce que souhaiterait le Gouvernement jordanien. La Jordanie préférerait une ville démembrée, imprégnée d'animosité, en proie à la stagnation et à la tragédie, comme ce fut le cas pendant les 19 années qu'elle l'a occupée. La Jordanie n'est évidemment pas inspirée par le souci du bien-être de Jérusalem, mais par son esprit belliqueux persistant envers Israël. Peut-être ne faut-il pas s'en étonner. Ceux qui n'ont jamais cessé d'infliger de nouvelles épreuves à la Ville sainte, de nouveaux tourments à sa population, ont les mains rouges du sang de Jérusalem. Ce sont ceux qui ont fait de cette ville, en 1948, un champ de bataille. Ce sont ceux dont l'artillerie, en juin 1967, a déchaîné le bombardement impitoyable des quartiers rési-

dentiels de Jérusalem, causant des pertes sévères parmi la population civile et endommageant délibérément l'un des lieux saints les plus fameux : l'église de la Dormition. Les Jordaniens traitent avec le plus grand mépris les préceptes fondamentaux de la moralité et du droit internationaux. La Jordanie a occupé la partie orientale de la ville à la suite d'une guerre d'agression. Cette occupation n'a jamais été reconnue par aucun gouvernement, même pas par les Etats arabes, comme représentant plus qu'une présence militaire. L'attitude de la Jordanie est une violation des droits de la population de la ville. Jérusalem est habitée par plus de 200 000 Juifs, par 60 000 Arabes et par 5 000 personnes appartenant à d'autres nationalités. Il est évident que la grande majorité des habitants de la ville rejettent catégoriquement toute revendication jordanienne ou toute tentative jordanienne d'intervenir dans leur existence. Cela s'applique bien évidemment aux habitants juifs, mais cela s'applique aussi aux autres habitants non arabes. Pour ce qui est des citoyens arabes eux-mêmes, comme je l'ai déjà relevé, la Jordanie ne peut guère prétendre les représenter sous le seul prétexte qu'elle a été pendant 19 ans la puissance occupante.

72. Naturellement, il se trouve des gens pour agir au nom des intérêts jordaniens, des gens qui poussent à la discorde et à l'hostilité. Il y a ceux qui se plaignent qu'on démolisse les taudis pour qu'Israël construise des maisons nouvelles, même si celles-ci sont construites conformément aux projets jordaniens d'urbanisation. Il y a ceux qui voudraient que l'on assiste aujourd'hui, à Jérusalem, à autant de manifestations, d'incidents et d'arrestations que pendant la domination jordanienne. Il y a ceux qui ne peuvent accepter l'idée qu'aujourd'hui, la situation n'est pas pire, même pour les Arabes, et qu'elle est bien meilleure, d'une manière générale, qu'avant la réunification de la ville. Mais ces gens-là ne représentent pas la minorité arabe de Jérusalem.

73. Dans une étude sociologique récemment publiée et intitulée *The Administration of United Jerusalem*, on peut lire :

“Sous le régime jordanien, une quarantaine de membres et anciens membres du Parlement jordanien vivaient à Jérusalem et aux environs, de même que 10 ministres et anciens ministres, ainsi que beaucoup de personnalités religieuses. Ce groupe a maintenant perdu la plus grande partie de son influence . . . Le coup porté à son statut a entraîné aussi une détérioration de sa position financière. Par contre, l'homme de la rue, en passant de la domination jordanienne à l'autorité israélienne, a commencé à se sentir important, à se sentir quelqu'un. Il est témoin d'une libre concurrence dans tous les domaines de la vie, et il commence à comprendre que, s'il a des dons et s'il est travailleur, il peut prétendre parvenir un jour à une position sociale à laquelle il n'aurait osé rêver sous la domination jordanienne. Il commence par conséquent à se demander s'il y a vraiment lieu de suivre aveuglément ses anciens dirigeants dans leur hostilité à l'autorité israélienne.”

74. En tout état de cause, les principes généralement reconnus des droits de l'homme et de la démocratie politique ne sauraient être suspendus dans le cas de

Jérusalem. Une petite minorité, en fait un groupe de personnes désignées par l'étranger et d'agents étrangers, ne saurait imposer à la majorité des revendications contraires à la raison et à la justice. L'unité et l'intégrité de Jérusalem ne seront plus jamais bouleversées par la haine et l'hostilité gratuites. Jérusalem sera unifiée à jamais. Ses citoyens peuvent envisager l'avenir dans la confiance et le calme. Ses amis dans le monde entier peuvent être tranquilles : Israël maintiendra et protégera le développement de la ville, son bien-être et sa sécurité. Israël fera en sorte que Jérusalem, sainte pour tant d'hommes, demeure une source de lumière et de fierté pour toutes les religions.

75. Appliquons-nous donc à apporter à Jérusalem le bonheur et non l'affliction. Occupons-nous des vœux de sa population et non des desseins de gouvernements étrangers. Luttons pour la paix et la compréhension dans ses murs, et non pour le chaos et la discorde. Répétons avec le prophète :

“Réjouissez-vous avec Jérusalem,  
Et soyez heureux avec elle, vous tous qui l'aimez;  
Réjouissez-vous avec elle . . .  
Buvez profondément, avec délices, à la coupe d'abondance de sa gloire.”

76. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

77. **M. EL-FARRA** (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Le public a applaudi, ce qui, pour ma délégation tout au moins, n'est pas surprenant; en effet, ceux qui ont été invités ici sont venus avec un objectif bien précis, et le discours que nous venons d'entendre s'adressait à une certaine audience plutôt qu'à cet auguste conseil.

78. Je voudrais, pour éviter toute confusion, répéter et souligner de nouveau le point unique que nous soumettons au Conseil. Il s'agit de la résolution adoptée par cet organe et dont Israël n'a fait aucun cas. Ce défi continue, de nouvelles violations sont commises et nous venons demander au Conseil de sécurité : qu'allez-vous faire à ce sujet ? Telle est la question et telle est la nature de la plainte jordanienne.

79. Toutefois, certains points portent sur Jérusalem, et je crois qu'il est bon que je les relève, non pas dans l'ordre dans lequel ils ont été énoncés par M. Tekoah, mais plutôt dans un ordre logique, qui me paraît conforme aux questions soulevées dans notre plainte.

80. M. Tekoah a dit que la majorité de la population de Jérusalem était israélienne. Ce n'est pas vrai. J'ai sous les yeux des chiffres et des statistiques, tirés de l'étude sur la Palestine préparée par le secrétaire principal du Comité d'enquête anglo-américain pour la Palestine, un organe britannique et américain. Il s'agit des recensements de 1922 et de 1931. Il y avait alors 56 346 Arabes pour 34 431 Juifs. Le recensement donne pour la fin de 1944, une population de 140 532 Arabes et 100 200 Juifs. Tels sont les chiffres fournis par la Commission anglo-américaine pour la Palestine dans l'annuaire pour 1947-1948. Il n'est donc pas vrai que la majorité de la population était israélienne. Ce qu'ont fait les Israéliens après l'invasion et l'occupation illégale de Jérusalem, c'est autre chose.

81. M. Tekoah a parlé de l'unité de la ville. Je crois que c'est un principe établi, un principe reconnu que les actes flagrants d'annexion par occupation militaire correspondent à une usurpation et ne donnent aucun droit aux Israéliens. On ne saurait les présenter comme unité. Alors que les forces du sionisme se sont emparées de Jérusalem par la violence, on ne peut pas dire que l'unité de Jérusalem a été réalisée par la violence. C'est exactement ce qu'Hitler avait dit. Lorsque les forces nazies ont occupé la Tchécoslovaquie et la Pologne, qu'a dit Hitler ? Voici exactement ce qu'il a dit : “Maintenant, notre unité est réalisée.” Voilà ce que Hitler a dit. Mais les membres de la communauté internationale ont déclaré autre chose. Ils ont déclaré que l'unité par la violence, l'annexion par la force, ne créait aucun droit, mais imposait des devoirs. La communauté internationale a déclaré que l'occupation de la Pologne et de la Tchécoslovaquie par Hitler et la prétendue unité revendiquée ne créaient aucun droit et lui faisaient un devoir, à elle, de veiller à ce que l'agression prenne fin. Il en est de même aujourd'hui : les Israéliens se sont emparés par la violence de la Jérusalem arabe. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 252 (1968), a déclaré explicitement que “l'acquisition de territoire par la conquête militaire est inadmissible”. Tels sont vos propres termes, ceux employés par le Conseil dans la résolution 252 (1968) du 21 mai 1968. Vous avez dit non à l'annexion, non à la force, non à l'occupation militaire, non à l'usurpation. Et tel est le problème qui se pose à vous. C'est avec votre résolution que je viens dire au Conseil, avec tout le respect que je lui dois, que les Israéliens ont lancé un défi à la volonté de la communauté internationale et qu'il convient de prendre des mesures pour préserver le prestige du Conseil de sécurité, la haute idée que l'on s'en fait et l'efficacité du mécanisme dont il dispose.

82. M. Tekoah a parlé d'unité. Mais c'était l'unité par la force; l'unité par l'agression, ce n'est pas l'unité, c'est l'agression et, en cas d'agression, le Conseil de sécurité doit agir. M. Tekoah a dit combien tout était bel et bon entre les Israéliens et les citoyens jordaniens dans la Jérusalem occupée. Il a déclaré que tout ce que j'avais dit était une fabrication d'Amman. Mais je ne me rappelle pas avoir fait une seule citation d'une seule source arabe. Cependant, M. Tekoah a eu l'audace — j'aurais employé un autre mot, mais je ne suivrai pas son exemple — de dire qu'il s'agissait d'inventions émanant d'Amman. Toutes les citations que j'ai faites provenaient de sources israéliennes, qu'il s'agisse du *Jerusalem Post* du 2 juin 1969 — c'est-à-dire ce mois-ci — ou de l'*Annuaire officiel juif* de 1968-1969. Il ne s'agit pas là des autorités d'Amman, ni de journaux d'Amman, ni de l'*Annuaire officiel* du Gouvernement jordanien. L'*Annuaire juif* est l'annuaire de l'Etat; c'est un document officiel du Gouvernement israélien.

83. Pour ce qui est des relations à Jérusalem entre Israéliens et Jordaniens, si M. Tekoah ne croit pas ses propres sources, c'est-à-dire les sources israéliennes, je citerai une source américaine, le *Christian Science Monitor* du 21 mai 1969, c'est-à-dire du mois dernier. Je répéterai ce qu'a dit le maire de Jérusalem, M. Kollek, au sujet des relations entre Israéliens et Arabes à Jérusalem. Il s'agit d'une citation du *Christian Science Monitor*, qui est un journal respectable. Selon M. John K. Cooley, le maire Kollek a dit récemment à plusieurs journalistes étrangers

qu'il y aurait peut-être après tout deux villes égales et séparées, une ville arabe et une ville juive. Puis, le maire a ajouté — et ici nous voyons percer le dessein expansionniste, ce noir dessein visant à une plus grande expansion, à l'acquisition de nouvelles terres, au déplacement de nouvelles personnes : "Les deux villes, l'une totalement arabe et l'autre totalement juive, devront être gouvernées par Israël." Il avait bien débuté, mais il a terminé en disant que les deux villes devaient être sous gouvernement israélien. Pourquoi donc une ville complètement et purement arabe — et par arabe, j'entends Arabes chrétiens et Arabes musulmans, et je parle au nom des deux communautés, puisque nous sommes des ressortissants jordaniens — ne ferait-elle pas partie de la nation arabe ? Pourquoi ferait-elle partie d'Israël ?

84. On nous répond : "Nous sommes de meilleurs tuteurs." J'ai déjà, par le passé, expliqué très nettement qui n'est pas partisan de la liberté d'accès aux lieux saints. J'ai mentionné devant le Conseil de sécurité le fait qu'en novembre 1949 nous avons offert à la Commission de conciliation pour la Palestine de prendre un engagement par lequel nous promettrions le libre accès aux lieux saints à toute personne venant d'Israël, à condition qu'Israël nous promette la réciprocité. Que M. Tekoah nous dise ici si son gouvernement l'a fait. Ce sont les Israéliens qui ont refusé et nous savons pourquoi : c'est pour pouvoir réaliser une annexion complète. Ils avaient à l'esprit une annexion par étapes, et ce qui se passe à Jérusalem est un exemple typique de ce qui s'est passé dans le reste de la Palestine. Faisons une comparaison : quel a été le plan dès le début ? Regardons le passé, car il nous aidera à comprendre quels sont les objectifs d'Israël, pour le présent et pour l'avenir. Les Juifs ne se sont-ils pas réunis en 1897 pour déclarer : "Nous voulons un foyer national" ? N'ont-ils pas demandé — ou ne leur a-t-on pas promis — seulement un foyer, en 1917 ? Ne sont-ils pas partis de là pour demander un Etat ? N'ont-ils pas dit, ici en 1947 : "Ce que nous voulons, c'est le partage" ? N'ont-ils pas procédé l'année suivante à une plus grande expansion ? Et où sont-ils maintenant ? Est-ce qu'ils n'occupent pas une partie de la République arabe unie, une partie de la Jordanie, une partie de la Syrie et toute la bande de Gaza ?

85. Pour ce qui est de Jérusalem, n'avons-nous pas vu se produire la même évolution ? N'est-on pas venu devant le tribunal britannique — et si je me trompe, j'aimerais que lord Caradon m'en dise —, devant un tribunal nommé par la Grande-Bretagne et composé de trois membres : un juriste suisse, un juriste hollandais et un juriste suédois ? Ces trois juristes ne sont-ils pas allés à Jérusalem pour y recueillir des dépositions ? Que leur a-t-on dit ? Quelle était la prétention des Juifs à ce moment-là ? Le représentant de l'Agence juive et des Juifs en général, le docteur Eliash, a dit au tribunal que les Juifs ne revendiquaient aucun droit de propriété. Dans son arrêt, le tribunal a souligné que "les Juifs ne prétendent pas avoir des droits de propriété sur le Mur des Lamentations ni sur le terre-plein qui lui fait face". Ils sont venus devant le tribunal et lui ont dit : "Nous ne réclamons aucun titre de propriété sur la terre ni sur rien alentour." Ils ont simplement dit qu'ils voudraient avoir le droit d'y aller, le droit de se rendre à cet endroit. C'était la première étape. Quelle a été la deuxième ? N'a-t-on pas réclamé le Mur lui-même, après la création de l'Etat ? Nous

entendons maintenant parler de restauration ; nous voyons maintenant les bulldozers détruire les édifices religieux et les maisons arabes sous prétexte qu'ils sont un danger pour la sécurité publique. On dit qu'ils sont devenus un danger après deux ans d'occupation, alors qu'ils ont résisté 600 ans, depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle. On parle aujourd'hui du temple, mais demain on découvrira peut-être qu'un autre temple est en Irak et on pourra aboutir au concept de l'Euphrate au Nil.

86. Les manoeuvres israéliennes d'aujourd'hui ne sauraient tromper personne. Après l'occupation de la rive occidentale, du Sinaï, de Gaza et des hauteurs de Golan, Israël ne peut maintenant se poser en petit Etat opprimé qui recherche la paix. Le gros mensonge est maintenant évident et ce qu'il faut, ce sont des mesures plus efficaces pour mettre un terme à l'arrogance israélienne.

87. M. Tekoah nous a dit que les immeubles étaient inoccupés. Nous savons que les journalistes qui ont parlé aux habitants ont été malmenés par les Israéliens. On ne leur a pas permis d'approcher des intéressés pour leur parler. Ils ont dû aller protester auprès des autorités d'Israël contre ce traitement de la part des Israéliens. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que les Israéliens veulent bloquer toute espèce de propagation d'informations véridiques, et cela parce que la diffusion de renseignements exacts pourrait arriver aux oreilles des Américains impartiaux, en d'autres lieux, en d'autres régions, et démentirait toutes les déclarations de M. Tekoah. Le Conseil de sécurité a demandé à Israël d'accepter l'envoi d'une commission qui étudierait, examinerait et constaterait la situation de la population dans les régions occupées. Si les Israéliens veulent vraiment faire connaître la vérité, pourquoi refusent-ils que l'on enquête à Jérusalem, que l'on permette à cette commission de se rendre dans la Ville sainte de Jérusalem ? Ils continuent à s'y opposer parce qu'ils veulent maintenir ce rideau de silence afin que M. Tekoah puisse déformer la vérité comme il veut.

88. M. Tekoah a fait aussi état des explosifs à Jérusalem. Je ne sais rien de l'existence de ces explosifs, sauf ce qu'en ont dit les autorités israéliennes à la presse et aux moyens d'information. Mais il y a une chose que je connais, un sentiment humain qui incite à dire : "Si vous venez détruire mon foyer, je réagirai par tous les moyens à ma disposition. Je vous résisterai. C'est mon droit le plus sacré que de vivre chez moi." Si donc ces gens ont perdu leur foyer — et j'ai déjà cité des chiffres — et ont été expulsés, si leurs maisons ont été passées au bulldozer et rasées, je crois qu'il est légitime pour eux de résister. C'est une mesure de légitime défense. Dieu leur en a donné le droit, un droit qui n'appartient pas seulement à la population de Jérusalem. Tous les occupants en ont fait l'expérience. Et cela continue, parce que l'occupation et la résistance vont de pair. J'ai déjà dit que l'occupation fait naître l'oppression et que l'oppression engendre la résistance. Nous n'avons pas à présenter d'excuses aux Israéliens pour la résistance de la population. La réponse consiste à s'en aller. Soit dit en passant, c'était ce que voulait le Conseil de sécurité lorsqu'il a adopté à l'unanimité une résolution demandant le cessez-le-feu.

89. Que signifie le cessez-le-feu ? Je ne crois pas que le Conseil de sécurité pense que le cessez-le-feu comportait



pour Israël le droit de détruire une partie quelconque de la Ville sainte. Il ne s'agit pas là d'un cessez-le-feu, mais d'une violation du cessez-le-feu. Je ne crois pas que le Conseil avait l'intention, par le cessez-le-feu, de donner des droits et des privilèges supplémentaires à Israël. Le cessez-le-feu signifie cesser le feu, et le seul mouvement possible après le cessez-le-feu, c'est que les Israéliens retournent d'où ils sont venus. C'est ce que le Conseil de sécurité devrait souligner; c'est ainsi que nous comprenons le cessez-le-feu. Il signifie cesser le feu. Il ne s'agit pas de loger des troupes dans des maisons occupées par 17 familles en prétextant qu'il y a là une mesure de sécurité. Le seul mouvement autorisé, c'est retourner d'où l'on est venu. Je ne suis pas le seul à comprendre ainsi la chose; c'est aussi l'opinion du Conseil de sécurité, car la question a été soulevée par M. Iyalla, membre du Conseil à l'époque, qui a expliqué en quoi consistait le cessez-le-feu. Fort heureusement, un éminent collègue, représentant d'un membre permanent du Conseil, lord Caradon, a confirmé cette façon de voir d'un autre membre du Conseil de sécurité. C'est ainsi que M. Iyalla l'avait compris. Il avait déclaré très clairement :

“Cesser le feu, à ce que nous comprenons, cela veut dire que les canons se taisent et que les troupes s'arrêtent là où elles sont. Aussi faut-il déplorer toute tentative qui tend à tirer de la situation actuelle des avantages d'ordre juridique et géographique.” [1357ème séance, par. 176.]

Il a dit ensuite :

“Mon dernier point sera le suivant. Au cours des débats ce soir, une expression nouvelle est entrée en circulation, à savoir “ligne de cessez-le-feu”. Pour empêcher que cette expression ne soit passivement adoptée, je dirai, au nom de ma délégation tout au moins, qu'à notre avis il n'y a pas de ligne de cessez-le-feu. Il y a les lignes d'armistice. Il y a un ordre de cessez-le-feu qui signifie que les troupes doivent s'arrêter là où elles sont et que tout mouvement vers le nord, vers le sud, vers l'est, vers l'ouest, sauf le mouvement de repli vers le point de départ, constitue une violation du cessez-le-feu.” [Ibid., par. 177.]

Tout mouvement — est, ouest, sud, nord — si ce n'est pas un mouvement vers les positions d'où viennent les troupes israéliennes, est une violation. Quelle autre expression pourrait-on employer lorsqu'on vient passer au bulldozer et raser les demeures arabes et les temples musulmans dans la Ville sainte ? Je demande aux membres du Conseil d'y réfléchir. S'il s'agit de détruire des maisons arabes et des temples musulmans, n'est-ce pas là une violation non seulement de la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité — votre résolution —, mais aussi du cessez-le-feu ? Lord Caradon a heureusement été d'accord avec M. Iyalla. Il a déclaré au cours de la même séance :

“Je conviens sans réserve du bien-fondé de ce qu'a dit le représentant du Nigéria. Il est bon, je pense, de se reporter au texte exact de l'accord obtenu par le général Bull. Je me reporte au procès-verbal de la séance d'hier; le général Bull disait textuellement : “J'ai proposé un cessez-le-feu accompagné de la cessation de tout mouvement de troupes, à partir de 16 h 30 TU, le 10 juin.” [Ibid., par. 204.]

90. Je n'ai pas besoin d'insister sur ces points, mais je voulais mettre les choses au clair. La question est très claire, très simple : il s'agit du défi lancé à la résolution du Conseil de sécurité. Les violations se poursuivent, de nouvelles agressions sont commises et nous venons demander des mesures efficaces. Tels sont les points que je voulais souligner à ce stade, et je me réserve le droit de prendre de nouveau la parole pour répondre sur d'autres questions que je n'ai pas évoquées cet après-midi.

91. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Le représentant d'Israël a exprimé le voeu d'intervenir.

92. M. TEKOAH (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Il est singulier que le représentant de la Jordanie insiste pour dépeindre les actes de sabotage arabe commis en Israël et dans un territoire sous contrôle israélien comme étant l'oeuvre d'habitants autochtones qui auraient subi des dommages alors que son propre gouvernement publie des communiqués provenant d'organisations terroristes financées, organisées, protégées et formées par ce gouvernement, opérant à partir du territoire jordanien et se vantant d'avoir commis ces actes meurtriers pour l'amour du meurtre. Il est même plus singulier encore que le représentant de la Jordanie vienne se vanter devant le Conseil de sécurité de telles attaques contre des innocents, hommes, femmes et enfants.

93. Jérusalem est toutefois trop sacrée, son bonheur est trop précieux pour que je me laisse entraîner dans une escarmouche verbale avec une personne pour qui Jérusalem semble être simplement un instrument de plus pour les hostilités contre Israël. Je m'en remets volontiers à l'histoire, qui se prononcera sur le cauchemar de l'occupation jordanienne d'une partie de la ville et sur sa réunification par Israël.

94. Au représentant de la Jordanie, je ne dirai qu'une chose : la différence entre nous, c'est que vous avez arraché les pierres tombales du plus ancien, du plus sacré des cimetières juifs de Jérusalem, pour en construire des latrines et pour paver des routes pour l'armée jordanienne; nous avons laissé construire à Jérusalem un monument à la mémoire des combattants jordaniens tombés pendant la guerre de 1967. Il est aussi une autre différence entre nous : vous avez détruit Jérusalem, nous la reconstruirons.

95. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie, qui souhaite exercer son droit de réponse.

96. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Je serai très bref, je ne voudrais pas abuser de la patience du Conseil. Je veux simplement déclarer que les actes de terrorisme n'ont jamais fait partie de notre tradition; s'il y a une résistance, elle est imposée par les actes d'agression et par les crimes commis continuellement contre notre peuple. Comme je l'ai dit, ce n'est pas une chose unique dans l'histoire de l'humanité qu'il y ait une résistance contre un occupant. Les Israéliens ont été les premiers à le faire. Lorsqu'ils sont venus d'Europe pour envahir ce pays, ils ont utilisé toutes les formes de terrorisme. Je n'en rappellerai pas beaucoup de cas, je ne citerai que des déclarations de sources israéliennes. Voici ce qu'a dit M. Uri Avnery, qui a

fait partie pendant un certain temps du groupe terroriste Irgoun, dans son livre intitulé *Israël sans sionisme*<sup>1</sup> : lorsqu'il a été interrogé pour devenir membre du groupe terroriste Irgoun, on lui a demandé s'il haïssait les Arabes. C'était la première condition pour quiconque voulait adhérer à l'organisation terroriste. C'était la première question : détestez-vous les Arabes ? M. Avnery a ajouté qu'il avait presque raté son interview pour avoir répondu non. Cela se trouve au début de son livre, dans lequel il écrit encore :

“Notre commandant de compagnie, un architecte, que nous admirions et imitions, se rallia à Stern, chef extrémiste qui pensait que nous devions faire cause commune même avec les nazis et les fascistes afin de renverser l'impérialisme britannique.”

97. Ainsi, ce sont les Israéliens qui ont commencé le terrorisme. L'invasion a commencé lorsque les Israéliens ont envahi les positions britanniques, les ont attaquées de toutes les façons et ont poursuivi cette méthode jusqu'au moment où ils ont déplacé les Palestiniens. Si les gens résistent aujourd'hui, c'est un mouvement populaire et qui devient chaque jour plus fort parce qu'il est issu d'une détermination et de la ferme conviction qu'ont tous ces gens qu'ils doivent avoir leur place en tant qu'égaux, en tant que peuple. Dire que c'est le Gouvernement jordanien qui le fait, c'est ne pas voir la réalité des faits. M. Tekoah aime quelquefois ne pas voir les faits. La résistance à Tel-Aviv même ne peut être une action organisée par un gouvernement. Les attaques continuelles à Gaza — qui, comme vous le savez, est entourée de terres occupées par les Israéliens — ne sauraient être qualifiées de jordanien. J'en dirai autant d'autres régions. Il est aisé, pour M. Tekoah, de trouver des prétextes, mais les faits sont obstinés; les mensonges ont les ailes courtes et tombent rapidement pour se fracasser sur le rocher de la vérité — qui est dur.

98. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : J'indique au Conseil que j'ai reçu, au cours de cette séance, trois demandes émanant respectivement des représentants de l'Arabie Saoudite, de la République arabe syrienne et du Maroc, qui souhaitent participer au présent débat sans droit de vote. Si le Conseil y consent, je me propose d'inviter les représentants de ces trois pays à occuper les sièges qui leur ont été réservés dans la salle, étant entendu qu'au moment où ils désireront prendre la parole ils seront invités à s'asseoir à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite), M. G. J. Tomeh (République arabe syrienne) et M. A. T. Benhima (Maroc) prennent les places qui leur ont été réservées dans la salle du Conseil.*

99. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie Saoudite, que j'invite à s'asseoir à la table du Conseil.

100. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil, de m'avoir autorisé à participer au débat sur cette question.

101. Il y a un proverbe du roi Salomon qui dit : “Tout travail apporte un profit, mais la parole des lèvres n'apporte que la disette.” Comment ce proverbe s'applique-t-il à Jérusalem ? L'Assemblée générale s'est penchée sur cette question et a pris une décision par un vote unanime. Le Conseil de sécurité a fait de même. Il n'y a pas eu de travail de la part du Conseil de sécurité, ni, d'ailleurs, de l'Assemblée générale. En fait, ces deux organes n'ont fait que s'adresser du bout des lèvres à la question de Jérusalem. C'est pourquoi “la parole des lèvres n'apporte que la disette”.

102. Sommes-nous en faillite, aux Nations Unies ? Le Conseil de sécurité est-il paralysé ? Allons-nous adopter de nouvelles résolutions qui ne seront pas appliquées ? Naturellement, nous savons pourquoi les résolutions ne sont pas appliquées. Je n'entrerai pas dans les raisons techniques. Je vois que M. Tekoah n'est pas ici, mais j'espère qu'il lira mon intervention. M. Tekoah a dit que les Arabes de Palestine sont arriérés, qu'ils vivent dans des taudis et que, si Israël démolit certains bâtiments dans la Ville sainte de Jérusalem, c'est pour donner aux Arabes de meilleurs logements, pour s'assurer qu'ils bénéficient des services de sécurité sociale, qu'ils trouvent des emplois. Une fois de plus, je dois citer le roi Salomon. Il avait un proverbe qui s'applique à cette situation. Le roi Salomon a dit : “Le pauvre est détesté même par son voisin, mais le riche a beaucoup d'amis.” Si les Arabes ne sont pas aussi riches que ces sionistes européens qui ont envahi le pays, ce n'est pas une honte. Les sionistes ont derrière eux les Rothschild, les Oppenheimer, les Reading, les multimillionnaires d'Europe occidentale et aussi les richesses du monde chrétien qui a eu le cerveau lavé par les interprétations fondamentalistes de la Bible. Mais les Arabes se sont libérés du joug des mandats européens qui leur avaient été imposés par le Traité de Versailles, acte perfide, après que M. Wilson, président des Etats-Unis, eut énoncé ses 14 points, parmi lesquels le principe de la libre détermination. Mais le roi Salomon avait prévu ce qui pourrait arriver dans les communautés, sans parler des nations. Il avait dit : “Celui qui méprise son voisin commet un péché, mais celui qui est bon pour le pauvre est heureux.” De quelle bonté les sionistes ont-ils fait preuve depuis qu'ils ont mis le pied là-bas ?

103. Mon collègue de Jordanie a parlé du gang de l'Irgoun, du gang Stern et de bien d'autres gangs qui, comme je l'ai déjà dit, ont causé toutes ces difficultés en Terre sainte. Ces sionistes européens sont venus occuper la terre et en chasser les autochtones, et ici ils viennent nous dire qu'ils veulent ressusciter le judaïsme. Mais ils ne tiennent pas compte de ce qu'a dit le roi Salomon dans l'Exode de la Bible — pas dans le livre du même nom, dont il s'est vendu un million d'exemplaires à New York pour glorifier l'entreprise juive en Palestine. Le roi Salomon a dit : “Tu ne convoiteras point la maison de ton voisin ni rien de ce qui lui appartient.” Ces sionistes européens ne convoitent pas les maisons, ils les détruisent, ils en chassent les habitants. Remarquez, je ne dis pas “les Juifs”, je dis “les sionistes”.

104. Nous en venons à Jérusalem. Beaucoup pensent que Jérusalem est un nom hébreu. Naturellement, Jérusalem est un mot sémitique, mais ce n'est pas un mot hébreu. Je dirai que le mot “Uru” vient des Assyriens, qui étaient aussi des Sémites, et des Babyloniens. Par exemple, nous

<sup>1</sup> Uri Avnery, *Israël sans sionisme*, Paris, Editions du Seuil, 1969.



savons qu'Abraham est venu d'Ur, en Chaldée, d'Ur, la Ville, et Jérusalem n'a pas tiré son nom de Uru-Shalom, ou Uru-Salaam; il est dérivé de Uro-Salim, plus proche de l'arabe nabatéen que de l'hébreu. Et encore maintenant, il y a beaucoup de gens qui s'appellent "Salim" – Uru-Salim, Uru-Shalim, la ville de la paix et de la sécurité. Et, de nouveau, nous revenons à la Genèse. Mais la Genèse n'est pas la seule source. Nous avons également les sources archéologiques. Selon la Genèse, Jérusalem, avant l'établissement de l'Israël biblique, a été gouvernée pendant des siècles par un roi nommé Melchi Sedek. Quand ces sionistes européens sont-ils venus à Jérusalem ? Nous savons qu'avant le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jérusalem était encore entourée de ses murs du XVI<sup>ème</sup> siècle, donc d'après les croisades. A cette époque les croisés avaient été liquidés. Ce n'est qu'après 1858 environ que sir Moses Montefiore – je suppose que ce sont les Britanniques qui l'ont fait chevalier, sans quoi on ne l'appellerait pas sir – a construit un quartier religieux juif à Jérusalem. Il n'y avait pas eu de quartier religieux à proprement parler. Il y avait des Juifs arabes qui vivaient à Jérusalem, qui vivaient comme les Arabes, et mon collègue de la Jordanie a insisté sur ce point; et après tout il avait raison, car la Vieille Ville de Jérusalem faisait partie de la Jordanie. Mais Jérusalem n'est pas seulement une ville arabe; Jérusalem est une ville musulmane, et à une certaine époque les chrétiens ont cru que c'était une ville chrétienne. C'est la ville spirituelle de 600 millions de musulmans.

105. Dans son argumentation, M. Tekoah emploie des mots aussi usés que "procédures démocratiques", "processus démocratique". Mais la démocratie s'est pervertie depuis l'époque de Damoclès. Même au temps de Périclès, la démocratie n'existait que pour quelques Athéniens, pas pour tous les Athéniens. Et quiconque vivait en dehors d'Athènes était un barbare. Maintenant, c'est l'Occident qui vient nous parler de démocratie – et d'autres pays aussi, bien que je ne crois pas qu'ils emploient le terme autant que l'Occident; ils emploient des termes nouveaux, car toutes sortes d'idéologies sont apparues de par le monde, libérales, de gauche, de droite, du centre, conservatrices, etc. Si nous prenons la démocratie comme étalon, il y a dans le monde 16 ou 17 millions de Juifs. Puissent-ils croître et prospérer ! Je n'ai rien contre les Juifs comme tels; en tout cas, ils prospèrent sans avoir besoin de nous. C'est surtout aux Etats-Unis qu'ils sont prospères. Ils avaient prospéré auparavant en Angleterre, ils ont prospéré en Afrique du Sud, où ils possèdent l'or et les diamants. Je leur souhaite bonne chance. Comme on dit en arabe : puissent-ils prospérer encore plus, mais un peu loin de nous !

106. Il y a 600 millions de musulmans et environ un milliard de chrétiens. Par quelle logique, par quelle norme de justice estime-t-on qu'un petit segment juif qui a lancé ce mouvement sioniste peut prétendre qu'en raison de leur association religieuse avec Jérusalem, cette ville doit être la capitale du judaïsme ? Les chrétiens ont déjà essayé de faire valoir cet argument, pendant les croisades. Mais les motifs des croisades étaient économiques et politiques. Lorsque le pape Urbain II a découvert que ses vassaux, qui étaient les princes de l'Europe, estimaient devoir être indépendants de lui pour les questions temporelles, et alors que l'Europe souffrait de guerres entre ces vassaux – économiquement, ce pays était arriéré et peu développé –,

Urbain II proclama les croisades. Pierre l'Ermite s'est fait son propagandiste. Il a dit : "Pourquoi vous entretenez-vous en Europe ? Allez donc en Terre sainte reprendre le Saint Sépulcre aux infidèles !" Qui étaient ces infidèles ? Les musulmans. Les gens ne savaient pas que le prophète le plus vénéré dans le Coran, c'est Jésus. Il s'agissait d'arracher le Saint Sépulcre des mains des infidèles, mais à l'époque les motifs réels des chefs religieux et temporels de l'Europe étaient politiques et économiques. C'était une diversion pour arrêter l'éveil national chez les princes. On les envoyait explorer des terres nouvelles au lieu de s'entregorger. Voilà comment les croisades ont commencé, pour reconquérir le Saint Sépulcre sur les infidèles. Il s'est ensuivi une série de guerres, de massacres, une période de troubles et de tribulations. Mais où se trouvent les croisés aujourd'hui ? Ils ont disparu dans le vent de l'histoire. Et les sionistes, je me permets de le dire, seront emportés, eux aussi, par l'ouragan de l'avenir. Mais, si l'on calcule mal, l'ennui, c'est que le monde entier pourrait sauter, parce que les sionistes sont capables de faire sauter le monde entier – et je vais le montrer. Comment ? Par l'influence qu'ils exercent sur le monde occidental. Si les Soviétiques n'y faisaient pas attention, les sionistes exerceraient une grande influence chez eux-aussi. Je ne sais pas ce qui se passe en Chine rouge. Nous n'avons pas reconnu la Chine rouge. M. Tekoah a parlé de la destruction de Jérusalem par les Jordaniens et maintenant les autorités israéliennes – pas lui – essaient de justifier ces destructions. On parle de fouilles qui sont effectuées par de grands archéologues. M. Tekoah nous a cité, à cet égard, le nom de personnes célèbres qui ont été invitées à Jérusalem afin de voir comment on en faisait une ville nouvelle – j'oserai dire une nouvelle Babylone. Le Dôme du Rocher – tous les architectes l'attestent, dont Gustave Lebon, qui était aussi un grand psychologue et qui a écrit *La psychologie des foules*<sup>2</sup> – est considéré comme la plus grande création artistique. Il se trouve que le Dôme s'élève sur ce qui fut jadis le temple de Salomon. Mais qui a détruit le temple de Salomon ? Voyons d'abord qui l'a construit. Ce sont les Cananéens qui l'ont construit, les Cananéens du Liban. Le père du roi Salomon n'était autre que le roi David. Et David était un berger. Les Cananéens ont précédé les tribus que l'on appelle aujourd'hui les tribus juives. Le roi Salomon était le fils de David le berger. Dans cette partie du monde, chacun appartenait alors à une société tribale, il est inutile de rappeler ici la jalousie qu'éprouvait Saül parce que David jouait de la flûte. Il était un berger, et les bergers jouaient de la flûte. En ce temps-là, c'était l'instrument de musique par excellence. Le roi Salomon, lui, entendait construire un temple. Il a demandé l'aide du Liban et a fait couper les cèdres du Liban. Ce sont des architectes phéniciens ou cananéens qui ont construit le temple de Salomon. Est-ce les Arabes qui l'ont détruit ? Ce sont les Romains. D'où venaient ces Romains ? D'Europe. En Terre sainte, tout ce qui est destructeur vient d'Europe. Qui a détruit Jérusalem ? C'est le résultat de l'intrusion des Européens dans cette partie du monde. Ils ne nous laissent pas tranquilles. Et maintenant sont venus ces sionistes européens. Nos Juifs, eux, n'auraient jamais pensé à rien faire de tel. C'étaient de bons Arabes. Ils se sont distingués à Bagdad comme ils se sont distingués en Espagne. Ils écrivaient en arabe. Nombre d'entre eux étaient des savants et les Arabes en sont fiers. On n'a pas entendu parler du

<sup>2</sup> Paris, Alcan, édit., 1895.

sionisme jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est Herzl qui, exaspéré par les mauvais traitements que les Européens faisaient subir aux Juifs, a pensé que ceux-ci devraient avoir un foyer national. On a songé un instant — je l'ai déjà dit — à l'Ouganda. Mais je n'ai pas besoin de revenir sur toute cette histoire, qui est déjà bien connue.

107. Notre collègue, M. Tekoah, a eu l'audace de dire que les Jordaniens avaient profané la Terre sainte. Il a parlé de taudis et de latrines. Je ne sais pas si les sionistes ont apporté là-bas du chlore ou un autre désinfectant. J'étais moi-même dans la Vieille Ville de Jérusalem en 1925. C'était une très vieille ville, mais aussi propre que toute autre vieille ville. Il n'y avait dans l'air aucune mauvaise odeur.

108. Lorsqu'à New York ou dans une ville d'Occident on met sur les murs d'une synagogue une affiche injurieuse ou des graffiti malpropres contre le judaïsme, on entend un concert de protestations dans le monde entier. On crie à l'antisémitisme. Mais, lorsqu'une mosquée révéérée en Jordanie est saisie, sous des prétextes d'ordre civique, il semble que les Arabes n'ont aucun moyen d'alerter l'opinion publique, car les moyens d'information de masse sont entre les mains des sionistes. Je dois dire que, lorsqu'un lieu de prière est profané, qu'il s'agisse d'une synagogue, d'une église ou d'une mosquée, nous le regrettons tous. Je pense que M. Tekoah connaît le Nouveau Testament, même s'il n'y croit pas. Il contient la phrase suivante : "Ils voient la paille dans l'oeil d'autrui, mais ils ne voient pas la poutre dans le leur." C'est humain. Cela ne s'applique pas seulement aux sionistes, mais parfois aussi aux Arabes. Mais ici cela s'applique à ce qui se fait à Jérusalem.

109. Jérusalem est sacrée pour les chrétiens, pour les musulmans et pour les juifs. Oublions que c'est une partie de la Palestine. C'est une cité sainte pour les trois religions monothéistes. Pourquoi les sionistes en feraient-ils leur capitale ? Si l'on suit la procédure démocratique, ce sont les chrétiens qui devraient y dominer, parce qu'ils sont la majorité des trois cultes monothéistes. Mais la plupart des chrétiens sont devenus séculiers. La plupart des juifs qui vivent dans le Nouveau Monde sont également devenus séculiers, comme le plus grand nombre de ceux qui vivent en Europe. Ils sont assimilés, et, pour ceux qui ne le sont pas, la religion est une chose entre eux et leur conscience. Ils n'en font pas un problème public. En France, j'ai beaucoup d'amis juifs, et personne ne pourrait deviner s'ils sont juifs ou non. Où est la différence ? Ce sont de bons Français, voilà tout. En vertu de quel étalon de justice Jérusalem devrait-elle être la capitale du judaïsme, alors que la première *qibla* de l'Islam — la *qibla* est le lieu vers lequel les musulmans se tournent pour prier — n'était ni La Mecque ni Médine, mais Jérusalem ? Cela indépendamment du lien religieux ou spirituel que l'Islam a pu avoir avec Jérusalem.

110. Je parierais n'importe quoi qu'avant que la question israélienne ne vienne à l'ordre du jour du monde il n'y avait pas plus de 3 ou 4 millions de juifs qui songeaient à retourner à Jérusalem. Les juifs sont devenus citoyens dans de nombreux pays. Pourquoi alors 2 ou 3 millions de juifs, alignés sous la bannière du sionisme, estiment-ils qu'ils ont un droit inaliénable à posséder Jérusalem ? Pourquoi ?

Parce que les chrétiens se sont lavés les mains de Jérusalem après les croisades ? Après tout, cela les regarde. S'ils veulent se laver les mains de Jérusalem et y renoncer, fort bien ; les musulmans eux, non — et il y en a 600 millions. Que les gouvernements qui vous donnent vos instructions à vous, Messieurs, y réfléchissent. Tôt ou tard, l'Islam, ce géant qui sommeille, pourrait se relever. J'espère qu'il ne sera pas lésé à son réveil car des innocents en souffriraient, parmi les musulmans comme parmi les juifs.

111. Parlons sans passion, parlons de cette question objectivement, de façon détachée et non point en raison de certains arrangements politiques. M. Tekoah a parlé de discrimination. Je pense à un ouvrage excellent qu'il a sans doute déjà acheté. Je le recommande à tout le monde et je souhaite plein succès à son auteur. J'espère que ce ne sont pas ses éditeurs qui gagneront de l'argent. C'est un Juif qui a écrit ce livre, un Juif très objectif. Il s'appelle Barnet Litvinoff. D'origine russe, britannique d'adoption, c'est un homme, je crois, d'esprit cosmopolite. J'ai été des premiers à lire son livre, intitulé *A Peculiar People*. Il s'agit des Juifs. Et je voudrais le citer abondamment<sup>3</sup>. C'est un auteur extrêmement probe. M. Tekoah parle de discrimination ? Ecoutez plutôt M. Litvinoff :

"En fait, les Juifs orientaux d'Israël constituent un problème social plus difficile à résoudre que les Arabes. Ils ont également découvert, non sans chagrin, que l'égalité, théorie constamment proclamée, ne garantit pas nécessairement l'égalité dans la pratique."

Je cite un autre passage de ce livre :

"Les citoyens d'origine orientale" — il ne précise pas s'ils sont juifs ou non — "se sentaient l'objet de discrimination, car les meilleurs emplois, les positions clefs, les postes d'influence, les bonnes zones résidentielles et les meilleures terres arables étaient entre les mains des Européens". Discrimination.

112. Lorsque les juifs arabes vivaient parmi nous, ils avaient des banques, des bâtiments, ils étaient nos voisins ; nos voisins étaient des juifs et il n'était pas question de juifs ou de gentils. Nous ne faisons pas de discrimination dans notre partie du monde. S'il y avait un peuple tolérant, c'était bien les musulmans à l'égard des juifs, parce que nous estimons que nous adorons le même Dieu. Mais les juifs sont des hommes ; il y a des gens bien parmi eux comme il y en a chez les gentils et il y a des gens mauvais parmi eux comme il y en a chez les gentils. Mais comment peut-on éviter de discriminer, lorsque certains de leurs dirigeants religieux prétendent qu'ils constituent une société fermée, proclamant qu'ils sont "le peuple élu du Seigneur", qu'ils ne devraient jamais se laisser assimiler, ou du moins ne jamais s'identifier pleinement avec le peuple du pays d'adoption ou même du pays de naissance ?

113. Le Talmud dit qu'un enfant né d'une mère juive et d'un père gentil non circoncis peut être considéré comme juif. Vous voyez, ils ont oublié que les musulmans aussi sont circoncis. Ils n'ont pas tenu compte des musulmans.

<sup>3</sup> Les passages cités sont traduits de l'anglais. Pour l'ouvrage en français, voir B. Litvinoff, *Un peuple particulier*, Paris, Stock, 1970.

Un enfant né d'une mère juive et d'un père non juif non circoncis, je le répète, peut être considéré comme juif, mais non l'enfant de parents dans l'ordre inverse. Que voulez-vous de plus comme discrimination ? Comme exclusivisme ? Mais beaucoup de juifs ne croient plus à ces traditions désuètes. Nous avons aussi nos traditions désuètes et la nouvelle génération les rejette. Souvenez-vous que le Talmud a été écrit par 2 000 savants et rabbins au cours de neuf siècles. Donc, il convient aux sionistes de puiser non seulement dans la Bible, mais aussi dans le Talmud, lorsque cela les arrange, et ils sont plus séculiers que moi. Je suis religieux dans ma vie privée, mais lorsque je suis ici, je suis séculier et je parle strictement d'un point de vue détaché, objectif.

114. Voyons maintenant pourquoi toutes ces difficultés existent encore — et la Palestine n'en est qu'une partie. Je tiens à être franc avec mes collègues, autour de cette table, et surtout avec trois d'entre eux qui, d'après l'ordre alphabétique, sont assis côte à côte, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique. Je songe à l'époque de Lake Success, où je me trouvais en 1947, lorsqu'on a voté le partage de la Palestine. A un moment donné, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux pensaient qu'une tutelle commune des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France sur la Palestine et Jérusalem serait de nature à apaiser les craintes des Arabes et les soupçons des Juifs, jusqu'à ce qu'une solution pratique puisse être trouvée au problème de Palestine. Mais lorsque, à Lake Success, on a murmuré que, si la Palestine devenait un territoire sous tutelle, rien n'empêcherait l'Union soviétique de demander à être cotuteur, les alliés occidentaux ont estimé qu'une telle possibilité serait catastrophique. C'était au début de la guerre froide. On pensait alors que les Russes réussiraient ainsi à mettre le pied dans la porte du Moyen-Orient. Le communisme, à l'époque, était un tabou politique dans les pays de l'Ouest, un danger pire que la peste pour les intérêts occidentaux à l'étranger. Aussi, après que le sénateur Austin, représentant des Etats-Unis, à qui j'ai eu affaire personnellement, eut songé à une solution intermédiaire fondée sur une tutelle commune pour la Palestine et Jérusalem, avec disposition spéciale pour Jérusalem, on a craint que cela ne conduise à des conflits sanglants, et le sénateur Austin a retiré sa proposition sur instructions secrètes de M. Truman, alors président des Etats-Unis. Ainsi, on en est revenu à l'idée du partage, sous les pressions exercées par les sionistes sur la Maison-Blanche. Lisez les Mémoires de M. Truman, vous y trouverez tous les détails, je n'ai pas besoin de vous en donner les références.

115. Après que le plan de partage eut été annoncé par M. Austin comme la meilleure solution, M. Gromyko n'a pas voulu se laisser mettre en échec par le sénateur des blanches montagnes du New Hampshire, qui n'avait pas le choix : il devait se conformer aux instructions impérieuses de M. Truman, qui avait été autrefois sénateur du Middle West, du Missouri, je crois. Cela était contraire aux conseils éclairés des experts du Département d'Etat, spécialistes des affaires du Moyen-Orient. A la surprise de tous ceux qui étaient à Lake Success — et je répète que j'y étais —, lorsque le plan de partage a été mis aux voix, M. Gromyko a voté "oui". Aucun d'entre vous, Messieurs, n'était là, à l'exception, je crois, de M. Bunche et de moi-même, mais je peux

vous dire ce qui s'est passé. Les puissances occidentales s'étaient concertées pour tenir l'Union soviétique hors du Moyen-Orient, en vouant à l'échec toute solution autre que la création d'un Etat sioniste. Gromyko, avec son sourire mystérieux, s'est rallié à la proposition, et sans doute riait-il sous cape de la naïveté des dirigeants occidentaux qui croyaient pouvoir empêcher la Russie d'avoir des intérêts au Moyen-Orient. Dix ans plus tard, M. Khrouchtchev — et j'étais présent, notre secrétaire général aussi, certains d'entre vous, Messieurs, étiez là également en 1956, et je ne vous lis pas des livres, je cite des faits —, 10 ans plus tard donc, M. Khrouchtchev, appuyant la cause arabe, a proféré devant l'Assemblée générale sa fameuse menace de détruire les Etats qui attaqueraient l'Egypte en s'alliant avec Israël. N'avait été à l'époque la sage politique de M. Dulles, le monde aurait peut-être sauté en raison d'une erreur de calcul et nous ne serions pas ici.

116. M. Gromyko était gagnant sur le damier de la politique internationale de puissance. La porte que M. Truman et d'autres avaient espéré claquer à la face de l'Union soviétique a cédé aux charnières, et il n'est point besoin de prendre un microscope pour voir la présence soviétique dans tout le Moyen-Orient : des bâtiments soviétiques sont en Méditerranée orientale, dans la mer Rouge, dans le golfe Persique. Des marins soviétiques, dit-on, font des croisières au Chatt-al-Arab, au confluent du Tigre et de l'Euphrate. L'assistance soviétique économique, militaire et technique a devancé l'assistance de l'Ouest dans la plupart des pays arabes. Mais ce n'est pas tout. Le rempart nord des défenses occidentales au Moyen-Orient s'est effondré. L'Union soviétique a établi des relations amicales avec ses voisins méridionaux du Moyen-Orient. Tous se trouvent être des Etats musulmans liés par des liens de fraternité avec leurs voisins arabes musulmans. Les Russes n'ont plus besoin de sauter à pieds joints par-dessus le rempart nord. Ils sont au Moyen-Orient. Ils se sont déplacés facilement, et ils sillonnent les eaux qui entourent la région. Si M. Gromyko connaît le fameux poème de Robert Browning intitulé *Rabbi Ben Ezra*, il peut le citer : "Vieillis à mes côtés; le meilleur n'est pas encore venu."

117. Sans vergogne, certains gouvernements occidentaux continuent d'appuyer cet Etat artificiel, au milieu de nous, qui a causé tout ce trouble. Ces gouvernements se sont laissés convaincre par les pressions sionistes, et je suis sûr que les puissances occidentales ne verraient aucun inconvénient à ce que tous les Etats arabes brûlent pour allumer la cigarette d'Israël. M. Truman et ses alliés voulaient maintenir la Russie hors du Moyen-Orient. M. Gromyko ne sourit plus secrètement comme il le faisait à Lake Success, où le succès russe a été marqué par un vote en faveur du partage de la Palestine. Je suis sûr qu'il rit de bon coeur ces jours-ci, sinon en public, du moins sous cape. Et rit bien qui rit le dernier. Mais il n'y a pas lieu de rire de la situation au Moyen-Orient. Qui sait ? Cette situation peut s'aggraver et être l'étincelle qui fera exploser le monde entier. Le sionisme aura alors réussi à détruire le genre humain de la même manière qu'a agi l'aveugle et furieux Samson qui a vécu et qui a péri dans le pays des Philistins de la Bible, ces Philistins qui ont donné leur nom à la Palestine. Il n'y a pas là de quoi rire. Nous siégeons ici, à cette table, nous lisons des déclarations, nous recevons des instructions de nos gouvernements; mais l'enjeu est important au Moyen-

Orient. L'équilibre de puissance n'est pas très stable. Avec les armes porteuses de mort dont nous disposons aujourd'hui, Dieu seul sait ce qui pourra se passer demain. Il n'y aura plus alors ni juifs ni gentils pour pleurer. Il s'agit d'une question très grave. Ne la prenez pas à la légère. Les quatre grandes puissances se concertent. L'un de leurs représentants, lord Caradon, connaît bien notre région. Les autres la connaissent par ouï-dire et par les rapports des experts; mais vous avez ici un homme qui vient de la région, qui s'est occupé de ces problèmes tout au long des 49 dernières années, qui vous a parlé à maintes et maintes reprises du danger qui nous menace, et vous ne faites aucun cas de ce qu'il vous dit, comme s'il n'y avait pas là matière à réflexion.

118. Pourquoi ? Parce que nous n'exerçons pas la puissance. Si ceux qui exercent le pouvoir ne savent pas tirer les leçons de l'histoire, ils tomberont et grande sera leur chute. Comme il serait ironique que Jérusalem, la ville de la paix, allumée l'étincelle qui ferait sauter le monde entier ! Pourquoi ? Parce que le Moyen-Orient est au carrefour de trois continents. C'est le portail entre l'Europe et tout le continent asiatique. Comme si nous n'avions pas eu d'avertissements suffisants après ce qui se passe à la porte est de l'Asie, un jour en Corée et en ce moment au Viet-Nam. Si cette Asie géante, ce géant somnolent comprend un jour qu'il a été maltraité par les Occidentaux pendant des siècles, qui sait ce que pourraient en être les conséquences ?

119. Comment se fait-il que ce petit Etat d'Israël, Etat européen avec qui les Arabes sont non seulement en querelle, mais en conflit constant — ce qui est déplorable, car des juifs et des gentils souvent innocents y perdent la vie —, ce petit Etat établi par une poignée de dirigeants d'Europe occidentale et centrale puisse jouer le grand seigneur à l'égard non seulement du Moyen-Orient arabe, mais aussi du monde entier ? Je ne vais pas vous lire des pages d'histoire. Je vous citerai des faits parce que je vis cette question ici, aux Nations Unies, depuis 23 ans.

120. Après la seconde guerre mondiale, deux puissances ont émergé dans le monde, les Etats-Unis et l'Union soviétique, et nous sommes pris dans la lutte politique entre ces deux géants. Nous revenons une fois de plus à ce qu'a fait M. Truman après que les Britanniques eurent lancé la question de Palestine dans le giron des Nations Unies. M. Truman comptait sur le vote juif aux Etats-Unis pour gagner son élection en 1948. Rien d'étonnant à ce que, indépendamment des pressions qu'il a exercées sur les gouvernements étrangers qui avaient besoin de l'assistance financière des Etats-Unis à la suite de la seconde guerre mondiale, il ait été le premier chef d'Etat à reconnaître Israël avant même qu'Israël ne soit déclaré indépendant par la voix de M. Weizman. Mais, plus important que tout cela, pendant ses quatre ans de présidence — je parle des années 1948 à 1952, car il était devenu président du fait de la mort de M. Roosevelt en 1945 —, à un moment où la population israélienne ne dépassait pas le million, M. Truman a dépensé pour Israël au titre du Point Quatre et d'autres programmes économiques autant d'argent que pour cinq Etats arabes, à savoir l'Egypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie et l'Irak, en provenance de la même source, des Etats-Unis, bien que la population totale de ces cinq pays arabes ait été 45 fois plus nombreuse que celle de l'Etat artificiel juif.

121. Mais ce n'est pas tout. Israël a été soutenu financièrement par des subventions dépassant un milliard et demi de dollars — et c'est là une évaluation modeste — de la part du seul United Jewish Appeal of America. Faut-il s'étonner que les Etats-Unis aient une balance des paiements aussi défavorable ? L'argent durement gagné par les contribuables est généreusement distribué pour que les Palestiniens — et par les Palestiniens j'entends les populations autochtones de la Palestine — demeurent privés de leur patrie par l'usurpateur. Et, de façon philanthropique, l'United Jewish Appeal of America lamine la valeur du dollar en exportant des millions et des millions de dollars vers Israël alors que le Gouvernement des Etats-Unis s'efforce constamment d'adopter des mesures énergiques pour améliorer sa balance des paiements. L'année dernière encore, le Gouvernement de M. Johnson songeait sérieusement à imposer des restrictions aux voyages à l'étranger pour réduire la fuite incessante de dollars sortant de ce pays. On a invité les habitants des Etats-Unis à découvrir les beautés — je veux dire les paysages, les beautés naturelles — de leur propre pays pour équilibrer leur balance des paiements. C'est exactement ce que les Britanniques sont en train de faire par patriotisme. Chaque voyageur se rendant à l'étranger ne peut emporter que 50 livres sterling. Une vieille dame que je connais depuis 40 ans était souffrante; elle a dû se rendre à Lugano. Elle est sujet britannique. Elle m'a demandé si je pouvais lui prêter quelques livres sterling — c'est une octogénaire — jusqu'à ce que le Ministère du tourisme à Londres fasse droit à sa requête d'emporter davantage de fonds à transformer en francs suisses pour lui permettre de se faire soigner durant son séjour en Suisse.

122. Mais, que font les agences juives américaines, ici, tous les ans ? Elles exportent des millions et des millions de dollars à l'étranger, affaiblissant le pouvoir d'achat de ce qui était le puissant dollar — il est un peu moins puissant aujourd'hui. En 1939, 25 cents me permettaient d'acheter ce qui, aujourd'hui, me coûte un dollar. Le contribuable américain est constamment grevé pour une aide officiellement et généreusement attribuée à Israël, et le dollar du contribuable est sans cesse érodé par le courant constant de largesses à Israël. Le résultat de tout cela, c'est que la situation a tellement empiré que les banques américaines empruntent des euro-dollars à l'étranger à 10 et 11,5 p. 100 — il y a une semaine, c'était 11,5 p. 100 —, intérêt usuraire, pour ramener ces dollars de l'étranger, ces dollars qui sont sortis rapidement du pays, notamment pour que l'Etat usurpateur d'Israël reste au Moyen-Orient et pour qu'il demeure solvable. Aux dépens de qui ? Aux dépens des autochtones de Palestine à qui l'on a dérobé leur droit à la libre détermination. Certains Etats sont accusés de gaspiller des milliards de dollars pour arriver jusqu'à la Lune, pour explorer les autres planètes du système solaire. C'est leur affaire; ces dépenses, pour exorbitantes qu'elles soient, peuvent être considérées comme relevant du domaine réservé d'un Etat. Mais, lorsque ces mêmes Etats font de grandes largesses à Israël, qui continue de jouer le grand seigneur à l'égard des populations arabes, qu'il a foulées aux pieds, je crois qu'on me permettra de dire que c'est là une question qui ne relève plus du domaine réservé d'un Etat. Celui qui aide l'agresseur, l'usurpateur, doit partager sa responsabilité.

123. Cette question de l'agression est très compliquée. On pourrait dire que c'est un cercle vicieux de causes et

d'effets, une chaîne sans fin d'actions et de réactions. Si l'on va aux sources de la question de Palestine, on trouve que la cause de l'agression contre la Palestine se trouve à l'extérieur de la région, c'est-à-dire qu'elle vient de Khazars ou ashkenazim judaïsés de l'Europe centrale et orientale, des Européens soutenus par des sionistes de toute la chrétienté, notamment ceux de l'Europe occidentale, ceux des Etats-Unis et d'autres parties du Nouveau Monde. A l'origine, la grande cause — non, l'unique cause — des difficultés vient d'Europe.

124. Vous voyez maintenant le parallèle entre le sionisme et les croisades ? Tous deux ont leur origine en Europe. La Palestine, sous le drapeau du sionisme, est la source de la tragédie. Ces Européens étaient des ashkenazim et non pas des séphardim, car ces derniers sont des gens à nous; ils sont juifs, mais ce sont des gens de chez nous. Vous, M. Tekoah, vous les sionistes, vous êtes des ashkenazim. Les ashkenazim européens ont envahi la Palestine sous le drapeau du sionisme, comme des siècles auparavant les hordes chrétiennes européennes se sont abattues sur la Palestine par mer et par terre, surtout en provenance d'Europe occidentale, sous prétexte, je dois le répéter, de conquérir le Saint-Sépulcre sur les infidèles; ceux-ci constituaient la population autochtone dont une grande partie à l'origine était juive. Ces infidèles considéraient Jésus comme un de leurs prophètes les plus vénérés.

125. Soit dit en passant, tout cela se passait lorsque l'Amérique appartenait encore aux Peaux-Rouges. Je parle de l'époque des croisades. Mais où sont les Peaux-Rouges maintenant ? Surtout dans des réserves. Avant de quitter la Maison-Blanche, M. Johnson, ancien président des Etats-Unis, a demandé aux Américains de contribuer généreusement à l'amélioration du sort des Peaux-Rouges dont le niveau de vie est très au-dessous de celui dont jouit la population blanche. D'autres voix, officielles et non officielles, se sont élevées en même temps pour améliorer la situation économique, sociale et culturelle des Noirs dans ce pays, ce pays dont nous sommes les hôtes. Tout cela est bien et mérite d'être loué comme tel; mais tous ces appels ardents et bruyants ont été lancés en faveur des Peaux-Rouges et des Noirs américains, alors que des centaines de millions de dollars sont systématiquement pompés du nouvel hémisphère dans l'Etat sioniste qu'on a imposé à la population autochtone de Palestine. Quel triste commentaire de la politique de M. Wilson à propos du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à la Conférence de Versailles en 1919 ! Quel triste commentaire aussi sur le principe de l'autodétermination qui se trouve énoncé dans la Charte de 1945 !

126. En 1919, le peuple autochtone de Palestine constituait 94 p. 100 de la population de ce pays. Et de quoi nous parle ici notre collègue M. Tekoah ? De "discrimination" des Arabes contre les Juifs. Quatre-vingt-quatorze pour cent de la population palestinienne autochtone ont été chassés, en majeure partie, de leurs foyers. Et il ne s'agit pas là de discrimination ? Où sont les autochtones de Palestine à l'heure actuelle ? Chassés de leur patrie usurpée, ils sont entassés dans des camps de réfugiés où ils vivent grâce à de maigres subsides de l'ordre de 6 ou 7 cents par personne et par jour. Je pense que les Peaux-Rouges dans leurs réserves se trouvent dans une situation bien meilleure. Je crois

qu'ici, aux Etats-Unis, on est considéré comme pauvre si l'on a seulement 3 000 dollars par an; pour les Arabes, il suffit d'avoir 6 ou 7 cents par jour. Ce qui est ironique, c'est que, dans cette triste situation, la plus grande partie des fonds destinés à maintenir ces réfugiés en vie provient d'Américains ou d'Européens de l'Ouest. Ces réfugiés sont maintenus dans un état de constante claustrophobie, enfermés qu'ils sont dans de misérables camps. Pourquoi ne vont-ils pas se regrouper avec leurs autres frères arabes ? Prenez l'Autriche : pourquoi l'Allemagne ne s'emparerait-elle pas de l'Autriche ? Elles sont ethniquement identiques; elles parlent la même langue; mais l'Autriche ne veut pas être absorbée. Les Allemands ont essayé de l'absorber pendant l'*Anschluss*. Les Palestiniens ont leur propre personnalité, comme les Libanais, comme les Egyptiens, comme les Irakiens. Il s'agit de leur terre. Nous n'avons pas le droit de leur dire d'aller vivre avec leurs cousins. Pourquoi certains Etats du Nouveau Monde, par exemple, ne disent-ils pas qu'il faudrait que le Canada s'unisse aux Etats-Unis ? Les Canadiens sont des Canadiens. La plupart d'entre eux parlent anglais et sont venus d'Europe comme la plupart des Américains. Dans votre région, Monsieur le Président, pourquoi le Honduras, par exemple, ne dirait-il pas au Salvador, au Costa Rica et à d'autres Etats : "Eh bien, voyons, fusionnons et renonçons à nos nationalités" ? Ce serait l'idéal. Il y aurait unité dans le monde. Mais nous n'en sommes pas arrivés là.

127. Pourquoi voulez-vous que les Palestiniens s'installent dans les pays arabes ? Pour faire place aux sionistes européens qui sont venus exploiter le pays ? Quelle logique y a-t-il dans cet argument ? Et qui va payer cette aventure israélienne qui est glorieuse pour les sionistes et sinistre pour les Palestiniens ? Qui va payer la facture de cette aventure — ou mésaventure ? D'ailleurs, qu'elle soit glorieuse ou perfide, ce n'est pas la question. Qui paie ? Les contribuables américains et européens qui sont considérés comme riches selon les normes du niveau de vie mondial, mais qui sont accablés de dettes interminables et qui vivent sans cesse dans la crainte et la tension, au point que des milliers et des milliers de gens dans le monde occidental cherchent à échapper à leur sort en prenant des calmants, des stupéfiants, que leur procurent des ordonnances de médecins ou des trafiquants.

128. Laissez-nous tranquilles. Nous avons notre propre mode de vie, nos habitudes, au Moyen-Orient. Pourquoi voulez-vous venir faire intrusion chez nous, vous qui venez de l'Occident, de l'Amérique ou même d'ailleurs ? Et qui paie tout cet imbroglio au Moyen-Orient ? Les gens du Moyen-Orient paient aussi. Ils souffrent en s'efforçant d'éliminer de chez eux cet élément étranger sioniste, comme ils l'ont fait il y a des centaines d'années pour se débarrasser des maraudeurs européens, pas nécessairement en les tuant, mais en assimilant le résidu, ceux qui ne sont pas retournés dans leur pays. Un grand nombre de croisés ont été arabisés; ils ont même oublié leur langue maternelle.

129. Nous n'avons pas besoin de définir l'agression à la Sixième Commission pour savoir qui est le fauteur de troubles dans ce Moyen-Orient dont Jérusalem est maintenant le point central. On n'a pas à faire de dialectique pour déterminer les causes et les effets, ni d'invoquer d'arguments obscurantistes pour rechercher une solution

pacifique au problème du Moyen-Orient. La cause, c'est l'invasion par des éléments européens sionistes dans le corps politique et social du Moyen-Orient. L'effet, c'est une réaction violente à cette cause. Qu'est-il arrivé aux croisés ? Ils ont été éliminés, comme je l'ai dit, par les vents de l'histoire. Si Israël persiste dans son agression à Jérusalem et ailleurs, il sera sans aucun doute, en tant qu'Etat, emporté par l'ouragan. De nombreux Arabes, de nombreux Juifs périront dans l'holocauste; mais à moins d'une guerre qui amènera l'annihilation totale, les Juifs et les Arabes de Palestine qui survivront ne pourront faire autrement que de vivre ensemble, en frères, sous un drapeau commun, pas celui d'Israël, mais s'ils ne veulent pas du nom de Palestine parce qu'il vient du mot "philistins", sous le drapeau de l'humanisme. L'humanisme est le seul "isme" véritable. Tous les autres "ismes" éveillent des soupçons. Il n'y a qu'un mot qui peut s'appliquer aujourd'hui, c'est le mot "humanisme". Même le patriotisme est aujourd'hui considéré comme le refuge de la canaille. L'humanisme est la seule solution.

130. Un mot encore qui s'adresse non pas à mes amis juifs, mais à des Juifs qui m'ont écrit. J'ai reçu d'eux de nombreuses lettres à mon bureau. Je voudrais attirer leur attention sur un certain point pour éviter qu'ils ne soient un jour le bouc émissaire dans une société qui pourrait perdre complètement la raison — non pas à cause des Juifs, mais à cause de diverses tensions, d'une soif de lucre, de la ruée vers les avantages économiques entre nations, au point que des millions d'êtres sont envoyés, comme des moutons à l'abattoir. En 1903, le Royaume-Uni étant préoccupé par le mouvement sioniste — je ne dis pas 1917, je dis 1903 —, Balfour a dit, après qu'une commission royale sur les étrangers eut été désignée par celui qui était alors premier ministre (c'est-à-dire Balfour lui-même), s'adressant au Parlement : "On peut aisément concevoir un état de choses où il ne serait pas à l'avantage de la civilisation de ce pays qu'il y ait un groupe immense de personnes" — je dis en passant qu'en Grande-Bretagne les Juifs étaient à l'époque 250 000 sur une population de 42 millions — "qui, pour patriotes, capables et industrieuses qu'elles soient, et quelle que soit leur participation à la vie nationale, néanmoins, par leurs actes, demeureraient un peuple à part, non seulement en raison d'une religion différente de celle de la grande majorité de leurs compatriotes, mais parce qu'elles ne se marient qu'entre elles." C'était un problème en 1903.

131. Quatorze ans plus tard, Balfour faisait connaître son plan de foyer national pour les Juifs en Palestine. Est-ce significatif ? Je me demande parfois si le Balfour de 1903 était le même que celui de 1917. J'ai puisé cette citation dans les annales britanniques, lord Caradon. Peut-être voulait-il se débarrasser de ces Juifs, je ne sais pas; mais si on réfléchit à ce qui s'est passé, on doit se rappeler que Balfour était parent des Roseberry; je crois que les Roseberry étaient les oncles de Balfour et que l'un d'entre eux était marié à une Juive. Je crois toutefois qu'il était plus britannique que juif.

132. J'ai dit que je citerais des passages du livre de M. Litvinoff pour que mes amis juifs, en dehors de ce bâtiment, ainsi que ceux qui croient que le sionisme a une cause à défendre aux Nations Unies, réfléchissent bien et fassent rapport à leur gouvernement afin qu'on comprenne

que la question est vraiment grave. M. Litvinoff dit : "Les Juifs, dans l'ensemble, sont un peuple singulier. Israël revenu à la vie est, à bien des égards, un Etat singulier." Plus loin, il dit : "Le sionisme n'était que l'une des solutions, encore que la plus évidente, avancées pour résoudre le problème juif du XIXème siècle." Est-ce que ce sont les Arabes qui ont créé le problème ? Ce sont les Européens qui l'ont créé. Devrions-nous en payer le prix, nous, les autochtones du Moyen-Orient ?

133. M. Litvinoff dit encore :

"La majorité" — c'est-à-dire les Juifs — "préfère l'assimilation ou l'immigration dans des Etats qui existent déjà, ou bien une révolution sociale chez eux comme moyen de donner aux Juifs l'égalité dans le monde. Ce raisonnement était en partie logique, en partie instinctif. Ils voulaient se libérer de la religion et non pas en être prisonniers, car les Juifs sécularisaient leur société. Un aspect de la mise en ghetto des Juifs était la haine des Juifs pour eux-mêmes."

Personne ne hait les Juifs, mais parfois les Juifs se haïssent eux-mêmes. M. Litvinoff continue :

"Après de nombreux siècles d'endogamie, pendant lesquels ils ont été entassés dans des lieux trop étroits, se sont habillés, se sont comportés, se sont exprimés différemment de leurs voisins, n'était-il pas temps pour les Juifs de cesser de se préoccuper d'eux-mêmes et de fusionner avec les autres peuples du monde ?"

Les Juifs étaient heureux, où qu'ils fussent, parce qu'à la suite de l'affaire Dreyfus et après beaucoup de discrimination de nombreuses lois furent promulguées en Europe, leur donnant même des privilèges, comme pour laver la culpabilité des siècles pendant lesquels ils avaient été sujets à la discrimination dans cette partie du monde.

134. Je suis navré d'avoir pris tellement de temps à ce conseil, mais je tiens à vous montrer comment fonctionne le sionisme et comment les sionistes ont acquis cette influence qui est la leur dans le monde entier. Je vais citer des auteurs juifs libéraux. Là encore, comme je l'ai dit, je dois surtout puiser dans le livre le plus récent sur le peuple juif, le livre de Litvinoff.

"Le Comité juif américain — écrit Litvinoff — s'est lancé de tout coeur dans la tâche d'aider Israël sans renoncer en quoi que ce soit à l'idée qu'Israël n'a aucun droit d'intervenir dans les affaires de l'Amérique juive."

Beaucoup de Juifs que je connais ont été gênés par la pression exercée sur eux par le sionisme :

"Blaustein était l'un des rares Américains très riches qui appuyaient Harry Truman pour la Maison-Blanche en 1948, bien que ce soit Eisenhower qui l'ait envoyé à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre de la délégation des Etats-Unis. Comme B'nai Brith, le Comité," — il s'agit du Comité juif américain — "il a pris nettement position au début en soutenant que l'oppression raciale est une question juive."

J'ai connu personnellement M. Blaustein. Il était à la même commission que moi, la Troisième. C'était un homme aux



manières très douces et qui parlait peu, lorsqu'il servait son pays — les Etats-Unis — à cette commission. Je me suis laissé dire que c'était l'un des hommes les plus riches du pays, ce qui explique pourquoi il parlait si peu. Sa richesse parlait pour lui. L'argent est plus éloquent que les paroles. Rien d'étonnant à ce que les Français disent : "L'argent fait tout." Je dois dire que sa fortune n'avait inspiré à M. Blaustein aucune vanité; il aimait les arts, mais je crois qu'il a commis une erreur en donnant cette invraisemblable sculpture aux Nations Unies. Mon ami, M. Bunche, m'a dit qu'on avait exercé des pressions pour qu'on y voie une grande oeuvre d'art. Je ne comprends rien à cette sculpture invraisemblable. Peut-être suis-je vieux jeu. C'est M. Blaustein qui a fait don de cette sculpture.

135. Je reprends la citation de Litvinoff :

"Voilà encore ce qu'est l'Amérique juive, de jeunes lions de la presse clandestine hippy qui prennent du LSD et qui parlent des questions sexuelles dans toute la littérature, et qui appellent à la révolution et, en même temps, défendent avec acharnement le Département d'Etat, l'américanisme, en brandissant leur drapeau et en levant le poing devant le communisme sous toutes ses formes."

Ces factions juives peuvent se battre féroce­ment entre elles, mais, lorsqu'il s'agit de donner une explication raisonnée à l'agression israélienne, elles parlent d'une seule voix. Bien sûr, nous, Arabes, nous en faisons autant. Nous nous bagarrons peut-être entre nous, comme chiens et chats, mais lorsqu'il s'agit de l'envahisseur, qui se trouve être Israël, nous sommes aussi unis. C'est la nature humaine. Je vous montre pourquoi le sionisme a tant d'influence dans le monde. Encore une citation de M. Litvinoff :

"Tous les moyens publicitaires sont utilisés pour faire croire qu'en donnant au United Jewish Appeal on est un meilleur Américain et un meilleur Juif. Les citoyens israéliens, du ministre jusqu'à l'homme le plus humble, sont invités à venir faire des tournées de conférences, à parler dans des réunions importantes, aux côtés de sénateurs accommodants, que l'on paie jusqu'à 1 000 dollars le discours . . ."

Je crois que ce n'est pas beaucoup. Une fois, on m'a offert 2 000 dollars pour parler, mais j'ai refusé. Or, l'on sait que tout ce que le sénateur a à faire — c'est moi qui fais ce commentaire —, c'est de faire briller sa personnalité, de boire et de manger et de lire un petit discours que lui a écrit un "nègre", lequel est probablement sioniste. Cela, c'est pour les Etats-Unis, l'un des pays de l'Ouest qui ont appuyé le sionisme, pas seulement en 1947, mais maintenant.

136. Voyons le cas de la Grande-Bretagne. M. Litvinoff, qui est citoyen britannique, écrit : "La représentation juive aux Communes en 1968 compte 38 travaillistes et deux conservateurs. C'est plus que le nombre de catholiques, bien que ceux-ci soient 14 fois plus nombreux en Grande-Bretagne." Faut-il s'étonner de l'influence qu'ils exercent sur le Gouvernement britannique, c'est-à-dire sur un pays occidental ? Mais voici mieux encore. A la page 161 du livre de M. Litvinoff, on lit : "Si les Juifs britanniques n'ont pas envie de vivre en Israël, c'est parce qu'en général ils sont

heureux là où ils sont." Ce sont de bons Juifs. J'imagine que certains d'entre eux peuvent manger des oeufs au bacon non cachère au petit déjeuner sans pour autant porter atteinte à la prospérité des grands magasins, comme Marks and Spencer, dont ils sont propriétaires. Ils ont l'exclusivité de brasser l'or et la finance. Davantage de pouvoir. Et pourquoi pas ? Ils connaissent leur affaire. Mais ces gens-là restent en Grande-Bretagne et ne viennent pas nous empoisonner chez nous.

137. Et maintenant, je vais sauter à pieds joints par-dessus la Manche et passer en France. M. Litvinoff nous dit : "En France, les hommes politiques ont commencé à courtiser les électeurs juifs de façon étonnante." C'était naturellement après que le général de Gaulle eut quitté la scène. Mais pourquoi citer toujours M. Litvinoff ? Il suffit de citer un journal fort respectable : *Le Monde*. On y lit qu'en six mois le comité qui visait à recueillir 2 millions de dollars pour le Viet-Nam n'a recueilli que 250 000 dollars. Encore a-t-il considéré cela comme un succès. Par contre, en deux ou trois jours, le fonds de solidarité juif pour Israël a dépassé, lui, les 2 millions de dollars. De même, la campagne pour la paix au Viet-Nam n'avait rassemblé que quelque 3 000 participants venus de tout le pays, alors qu'à la fin du mois de mai il se trouvait 30 000 personnes rassemblées devant l'ambassade d'Israël à Paris, bien que cette réunion fût improvisée et n'eût été annoncée que 24 heures à l'avance. Comment les Arabes peuvent-ils, dans ces conditions, s'attendre que justice soit rendue au peuple palestinien, alors que le sionisme a tant d'influence dans vos pays ? En vérité, ici, nous perdons notre temps.

138. Enfin, je passe aux Russes et à l'Union soviétique. Je commence par la Russie des tsars. Revenons à M. Litvinoff (à ce sujet, je voudrais dire ici que j'ai connu l'autre Litvinov, le Ministre des affaires étrangères, en Europe. C'était un grand ministre des affaires étrangères et, soit dit en passant, c'était un Juif. Je ne sais pas s'il professait le judaïsme, mais c'était un grand ministre des affaires étrangères soviétique. Ce n'est pas lui que je cite ici, mais Barnet, le Litvinoff britannique). Il écrit :

"Les forces qui ont travaillé, d'abord illicitement puis ouvertement, à la chute des tsars ont vu venir à elles, en foule, les Juifs, et des sections entières du parti communiste étaient composées de "yeveksias", qui parlaient yiddish."

Cela était tiré de la page 72. A la page 74, M. Litvinoff nous dit :

"Si les Juifs dans l'ensemble appuyaient la révolution, ils n'étaient pas toujours absolument léninistes. Nombre d'entre eux . . . considéraient que le Traité de Brest-Litovsk de mars 1918 était une capitulation face au monde capitaliste. Ils voulaient reprendre la guerre contre l'Allemagne. Lorsqu'on a cherché à assassiner Lénine, c'est une Juive, Dora Kaplan, qui s'est portée volontaire pour tirer. Le chef a été blessé et ne s'est jamais complètement rétabli."

139. Je regrette que les Etats-Unis aient fermé la porte à l'immigration européenne en 1924, car de nombreux Juifs qui s'estimaient alors opprimés en Europe auraient pu venir

ici. Je me rappelle aussi que dans les années 1920, le Brésil, l'Argentine et plusieurs autres pays d'Amérique latine ont fermé leurs portes à l'immigration italienne, et cela a produit Mussolini. Donc, on a fermé à ces gens la porte d'un grand continent, et ensuite on les a aidé à coloniser. Les Etats-Unis ont fermé leur porte aux Juifs en 1924, mais ensuite, en 1947, ils les ont aidé à coloniser la Palestine. Staline, lui, voulait que les masses juives concentrées à Leningrad, à Moscou et à Odessa, soient loin des centres, ce qui justifiait son projet de république juive du Biro-Bidjan. Tout cela est arrivé après que le sionisme eut commencé sa carrière au début du XXème siècle, et maintenant il nous faut payer les pots cassés, pas seulement en Palestine, mais dans tout l'Orient arabe, qui est bouleversé, et tout le Moyen-Orient peut en souffrir encore. Tout cela est très important et montre comment nos amis américains de confession juive voient cette expérience d'Israël. Je citerai encore Litvinoff :

“Sur les nombreux milliers de Juifs américains qui ont été en Israël ceux qui ont décidé de s'y fixer ont été peu nombreux. Par contre, lorsqu'un Israélien vient en Amérique, que ce soit pour y travailler, pour y faire du tourisme, ou comme étudiant, ou même peut-être comme émissaire sioniste, il n'est pas du tout certain qu'il rentrera un jour chez lui.”

De nombreux Juifs considèrent que c'est ici leur terre promise, pas dans celle dont parle la Bible, ce n'est pas Jérusalem, ce n'est pas la Palestine, mais c'est l'Amérique qui est la Terre promise. Pourquoi les Juifs américains rentrent-ils ? Parce qu'ils vivent mieux ici. Le sionisme est un mouvement européen qui ressemble aux croisades. Mais à mon avis, c'est un anachronisme.

140. L'Union soviétique est critiquée parce qu'elle fournit des armes à nombre de pays arabes. Mais les pays arabes n'auraient pas eu besoin d'armes si l'Etat d'Israël ne se trouvait au milieu d'eux. Voyons comment fonctionne cette histoire des armements. Je me prépare sur ce sujet pour pouvoir parler de la question du désarmement à la Première Commission de l'Assemblée générale, l'automne prochain. Ici, je n'ai que quelques notes, mais voici quelques autres faits à noter. Nous constatons que la Grande-Bretagne a vendu à Israël 25 Centurion, et c'est à la Grande-Bretagne qu'Israël a acheté tous ses navires de guerre. Jusqu'en 1967, Edmond de Rothschild, le banquier français, a financé les achats d'armement d'Israël à la France. Il a fallu un homme courageux, de Gaulle, pour dire que cette course aux armements pouvait plonger tout le Moyen-Orient dans les flammes. Les journaux disent maintenant que la France envisage de nouveau la possibilité de fournir des armes à Israël. En 1956, dans sa guerre contre l'Egypte, Israël a utilisé 25 Mustang P-51 achetés à un Etat neutre, la Suède, un Etat occidental. De février 1965 à février 1966, les Etats-Unis ont vendu secrètement des armes à Israël, tout en prétendant qu'ils étaient neutres. Mais ce n'est pas tout; l'Allemagne occidentale est passée par la porte de derrière pour vendre à Israël des armes américaines dès 1960, lorsque feu le chancelier Adenauer a rencontré secrètement M. Ben Gourion et que, nous, les Arabes, nous étions en paix avec l'Allemagne. “Dans cette affaire, nous resterons neutres”, nous ont affirmé les Allemands, mais ils se réunissaient en secret avec les

Israéliens et traitaient par l'escalier de service. Voilà bien le monde occidental. Les Allemands ont vendu pour 80 millions de dollars d'armement, y compris 200 chars. Tout cela, je le répète, secrètement et à l'instigation du gouvernement du pays qui est notre hôte.

141. Voulez-vous que je vous dise où j'ai puisé tout cela ? Il est trop tard à cette heure-ci. Je n'ai pas eu d'agents secrets à ma disposition, mais il y a des Américains qui en ont assez et qui nous ont fourni des documents. De même, certains amis britanniques nous ont donné les documents relatifs à la Déclaration Balfour, lorsque je faisais des recherches à ce sujet dans les années 30, à Chancery Lane où sont conservées les archives britanniques. Le délai de 50 ans ne s'était pas encore écoulé à ce moment-là et il y a certains documents que l'on ne m'a pas communiqués. Mais Baroody ne parle pas en l'air. Voilà un demi-siècle qu'il s'occupe de ce problème.

142. Je n'ai jamais pensé que les Allemands étaient des hypocrites, car ils avaient tendance à être brutalement sincères avant même Hitler. Quand ils vous aiment, ils vous le disent; s'ils ne vous aiment pas, ils vont parfois jusqu'à vous dire : “Nous vous haïssons.” Mais ils ont appris à d'autres pays occidentaux à justifier et motiver l'aide qu'ils fournissent à Israël. L'assistance à Israël sous forme de l'envoi secret d'armements a été considérée par les Allemands comme une dette morale. Leurs industriels venaient chez nous nous dire à quel point ils compatissaient avec nous à propos de l'invasion du sionisme chez nous. A qui se fier maintenant ?

143. Je ne crois pas être animé à l'égard des Juifs de sentiments de haine ou de rancune, ni d'ailleurs contre les Israéliens, car après tout ce sont des êtres humains. Mais il est une loi de la vie : si quelqu'un a commis une agression contre vous, en tant que victime vous devez réagir en toute légitime défense. Israël s'est enivré de ses succès, non seulement militaires mais techniques, parce que les sionistes sont venus d'une région différente de la nôtre.

144. Mais qu'allons-nous faire ici au Conseil ? Allons-nous adopter une autre résolution ? Allons-nous nous engager dans de nouvelles délibérations ? Allons-nous continuer à parler — j'ai cité les proverbes de Salomon — quand la parole signifie disette et qu'il faut des actes ? Les grandes puissances sont-elles prêtes à prendre la situation en main et à veiller à ce que justice soit faite ? Ou devons-nous, comme nous l'avons fait pendant de longues années de l'existence de l'ONU, porter faux témoignage contre ce qui se passe au Moyen-Orient, comme si cette région était hors du mandat des Nations Unies ? Considérons-nous la représentation de nos gouvernements comme une sinécure ? Nous bornerons-nous à nous inviter mutuellement à des soirées, à des dîners ? Le corps diplomatique est composé ici de gens consciencieux, qui parfois doivent malheureusement agir contre leur conscience parce qu'ils ont des instructions strictes de leur gouvernement.

145. J'ai pris la parole aujourd'hui parce que je me sens responsable non seulement envers le gouvernement que je représente, mais envers l'Organisation que je sers humblement. Personne ne veut tuer les Juifs ou les Israéliens. Je suis sûr que les Juifs d'Israël, tout au fond de leur cœur,



estiment qu'ils seraient coupables de tuer davantage d'Arabes, puisque ce sont eux, les Israéliens, qui ont été les intrus dès le début.

146. Que ferons-nous? Je répète ce que j'ai déjà dit. J'espère que les dirigeants d'Israël retrouveront leur bon sens et comprendront qu'ils ne peuvent pas continuer à agir ainsi, non pas au mépris des Nations Unies, où ils ont trop d'amis, mais au mépris de 100 millions d'Arabes pour ce qui est de la Palestine, et de 600 millions de musulmans lorsqu'il s'agit de Jérusalem. Si j'étais juif, je laisserais la raison inspirer mon jugement.

147. Il n'est pourtant que naturel que les sionistes, grisés de pouvoir comme ils le sont maintenant, n'écoutent aucun conseil, surtout venant de quelqu'un de la région. Les dirigeants israéliens sont européens. Je sais en particulier que beaucoup de Juifs qui vivent maintenant en Israël voudraient que les choses se passent d'une façon différente. Ils voudraient que l'on oublie cette idéologie importée au Moyen-Orient. Bien que certains soient venus d'Europe, ils voudraient vivre avec leurs voisins arabes comme des frères, pas nécessairement sous la bannière palestinienne, mais comme des personnes animées de sentiments religieux. Ils voudraient donc vivre côte à côte avec les Arabes, soit comme un Etat binational, soit dans des cantons différents jusqu'à ce que, peut-être, il y ait une réévaluation de la religion, en ce climat où l'on redéfinit les valeurs morales, pas nécessairement en dehors du contexte des religions monothéistes, mais en fonction de l'évolution sociale et économique du monde. C'est alors seulement qu'il y aura la paix en Palestine et que la paix reviendra dans la Ville sainte de Jérusalem. Sinon, je ne suis pas sûr que la ville de

Jérusalem ne sera pas détruite comme elle l'a été autrefois par d'autres Européens – et je songe aux jours où le temple de Salomon a été rasé.

148. Le *PRESIDENT (traduit de l'espagnol)* : Il n'y a plus d'orateur inscrit et je me propose de lever la séance, avec l'assentiment du Conseil.

149. Je voudrais toutefois, auparavant, dire quelques mots. Je voudrais d'abord apporter une précision, superflue sans doute, mais que je préfère formuler expressément. Si j'ai invité les représentants de l'Arabie Saoudite, de la République arabe syrienne et du Maroc à occuper les sièges qui leur avaient été réservés dans la salle, c'est uniquement parce que la place disponible à la table du Conseil est insuffisante. Je me suis conformé en l'occurrence à un précédent établi depuis longtemps.

150. Ma deuxième observation revêt un caractère personnel. Dans quelques heures la période pendant laquelle j'ai eu l'honneur et la responsabilité de présider le Conseil de sécurité va s'achever. A cette occasion, je voudrais exprimer à chacun des membres ma très vive reconnaissance pour la coopération sans réserve dont ils ont fait preuve à mon égard dans l'exercice de mes fonctions.

151. La prochaine réunion du Conseil, où l'on poursuivra l'examen de la question dont nous nous sommes occupés aujourd'hui, aura lieu demain, mardi 1er juillet, à 15 heures. Elle sera présidée par le représentant du Sénégal, président pour le mois de juillet.

*La séance est levée à 19 h 50.*

---

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организация Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---